

# LES ANNONCES Landaises

Le média des décideurs landais

## DANS L'OBJECTIF

Totte Oronotz  
L'instinct chocolat

## EMPLOI ET HANDICAP

Faire bouger  
les lignes



Bartholomo  
Dernier  
tonnelier  
des Landes





## Société **STOP AUX VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**

À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le 25 novembre, le département organise à Tarnos, un temps de rencontres et d'échanges sur les thèmes « Les nouvelles violences faites aux femmes » et « Prévenir et accompagner : quels sont les dispositifs landais ? ». Témoignages, performances artistiques, un concert et deux tables rondes rythmeront cette journée de sensibilisation en présence des acteurs publics d'aide aux victimes.

**Samedi 25 novembre,  
de 9 h à 17 h 30 – Salle Maurice-Thorez  
4 place Albert-Castets – Tarnos**

## Commerce **PREMIER CHOCOLATE CAFÉ LEONIDAS À TARNOS**

Avis aux gourmands : c'est dans le centre commercial Carrefour de Tarnos, qu'Olivier Larue vient d'ouvrir en franchise, avec une équipe de trois personnes, le premier concept landais de Chocolate Café Leonidas. À mi-chemin entre boutique de chocolats et de confiseries de la célèbre enseigne belge et espace pour déguster un espresso, un latte macchiato, un cappuccino, un chocolat chaud ou une boisson fraîche.

# Coup de BUZZ



© D.R.

## Culture **LA MUSIQUE À PORTÉE DE TOUS**

Le conservatoire des Landes organise une journée dédiée à l'autisme et à la musique, le 28 novembre à Mont-de-Marsan. Elle se déroulera en deux temps avec des rencontres professionnelles, l'après-midi de 14 h à 16 h, et un concert gratuit grand public, le soir à 19 h. Le pianiste autiste William Theviot interprètera des extraits du répertoire romantique. L'objectif de l'événement : inciter les professeurs à ouvrir leurs pratiques artistiques aux personnes en situation de handicap et motiver le public, avec ou sans handicap, à pousser la porte des écoles de musique, de danse, de cirque...

**École de musique et de danse  
Place des Arènes – Mont-de-Marsan  
Réservation : 05 58 85 80 00**

**4 Grand Angle**  
Bartholomo,  
dernier tonnelier des Landes

**10 Dans l'objectif**  
Totte Oronotz, l'instinct chocolat

**12 Focus Landes**  
Emploi et handicap :  
faire bouger les lignes

**14 Interview**  
Guillaume Baudoin :  
la sobriété, c'est maintenant !

**18 Focus Région**  
Les Landais Gascogne Bois  
et AVEC au 2<sup>e</sup> workshop MADE

**20 Info Flash**

**24 Annonces Légales**

**35 Tendances Bourse**

**36 Coup de projecteur**  
Arjuzanx,  
une mine d'histoires





GRAND  
ANGLE

Bartholomo  
**Dernier  
tonnelier**  
des **Landes**



**LE FRÊCHE** • Il a appris les gestes de son grand-père au Frêche dans l'Armagnac landais, où il y avait six tonneliers au début du XX<sup>e</sup> siècle. Gilles Bartholomo est aujourd'hui le dernier artisan à fabriquer ces barriques dans les Landes. Une petite structure qui se bat par la qualité face à la concurrence des gros du secteur, les difficultés d'approvisionnement en chêne à merrain et les hausses de prix du bois.

Par Julie DUCOURAU

**S**on grand-père maternel, Albert Faget qui avait tout appris de son père Jules, a travaillé avec Francis Darroze, un visionnaire qui s'aperçut tôt que l'armagnac pouvait être travaillé comme le vin, sur un domaine unique, sans assemblage, en petits lots parfaitement traçables. Aujourd'hui, dans les chais de son fils, Marc Darroze, il y a encore des fûts de cette époque, de cette histoire singulière qui lie les deux familles. « C'est une entreprise très artisanale aux valeurs comparables aux nôtres, c'est notre partenaire unique dans le choix de nos barriques. Il y a ici une précision et une exigence comparables à ce que nous faisons dans la maison », explique Marc Darroze, créateur d'armagnac à Roquefort. « Gilles Bartholomo est un artisan très exigeant, il a une connaissance des territoires qui permet une sélection des chênes très précise, ce qui est la garantie pour nous que nos armagnacs qui vont rester très, très longtemps dans ces barriques, auront une maison, un cocon parfaitement adapté pour développer tout ce qu'ils proposent au niveau aromatique et équilibre dans le vieillissement. »

### SÉCHAGE LONG ET BOUSINAGE PERSONNALISÉ

La tonnellerie est en effet un élément essentiel dans le processus de fabrication : sans le bois, pas d'armagnac. Chez Bartholomo, le



GILLES  
BARTHOLOMO

« Certains clients demandent plus ou moins de chauffe. Une chauffe légère donnera moins de couleur mais conservera plus de fruité par exemple »







500 fûts de 417 à 423 litres, sortent de l'atelier du Frêche chaque année en moyenne

chêne à merrain, plus que centenaire voire bicentenaire, bénéficie de 30 à 36 mois de séchage en moyenne, dehors, naturellement, quand la plupart des concurrents sèchent 24 mois avec une finition en séchoir. « 50 % de la qualité se fait là, le bois se lave, sèche au soleil avec le vent », souligne Gilles Bartholomo. Six douelles en longueur (ces pièces en bois de chêne qui forment avec d'autres la paroi des tonneaux) et deux en travers pour la ventilation et ainsi de suite, une technique d'empilement tenue de ses aïeux.

La bousinage fera le reste : ces opérations de chauffe de finition du bois entre maîtrise du temps et de l'intensité du « toastage », avec l'odeur caractéristique de fournil de boulangerie, permettent d'exprimer le potentiel œnologique, aromatique et tannique des douelles. « Certains clients demandent plus ou moins de chauffe. Une chauffe légère donnera moins de couleur mais conservera plus de fruité par exemple. La chauffe dépend aussi du type de cépage qui sera contenu : un baco nécessite une chauffe forte, la folle-blanche une plus légère.

Le juge, c'est la dégustation ! » Les chauffeuses sont donc ici personnalisées en fonction des clients, loin des grosses tonnelleres connectées par ordinateur.

### JUSQU'À 5 500 EUROS LE M<sup>3</sup> DE BOIS

500 fûts de 417 à 423 litres, sortent de l'atelier du Frêche chaque année en moyenne, façonnés par Gilles Bartholomo et son salarié. « Ce que je fais en une année, des collègues le font en deux jours, assure l'artisan qui est d'ailleurs à la recherche d'un travailleur expérimenté en tonnelle-



« Côté fournisseurs de bois de merrain, il y a quelques années, je pouvais discuter les prix. Maintenant, on me dit : « Estimez-vous heureux d'en avoir ! » »



En cause aussi, l'évolution des pratiques commerciales de l'Office national des forêts (ONF). Le Syndicat des merrandiers de France et la Fédération des tonneliers de France se sont récemment « alarmés de ne pas avoir été associés aux négociations ayant abouti à la prolongation de l'accord « Chêne », alors que leur filière, première cliente en valeur de l'ONF, est la seule balance commerciale française excédentaire de l'industrie du bois », expliquaient-ils dans un communiqué courant septembre. Et d'insister sur « les difficultés à accéder loyalement au chêne qualité merrain. Des contrats d'approvisionnement sont en effet désormais réservés au sciage, privant ainsi la profession d'une part de sa matière première. Cette situation crée des tensions tarifaires que les tonneliers se limitent pour l'instant

à répercuter sur le prix de leurs fûts afin de ne pas pénaliser leurs clients, certains traversant eux-mêmes une période difficile. Mais d'ici deux ou trois ans, il est à craindre que le prix du chêne ne permette plus à une partie d'entre eux d'élever leur vin sous bois neuf. »

### VERS UNE REPRISE D'ENTREPRISE

En plus de ces prix qui s'envolent, Bartholomo a joué de malchance l'an passé avec les toitures de ses ateliers qui ont pris la grêle pour des mois de galère avec les assurances, tout en continuant à travailler sous bâche. Malgré ces embûches, il a foi en son activité : « Il faut toujours se remettre en question, rien n'est jamais acquis.

rie en plus. On a tous les mêmes fournisseurs français de chêne. Il y a quelques années, je pouvais discuter les prix. Maintenant on me dit : « Estimez-vous heureux d'en avoir ! ». En six mois, les tarifs du chêne à merrain sont passés de 4 000-4 200 euros le m<sup>3</sup> à 5 200-5 500 euros, soit des augmentations de 20 à 40 %. « On est obligé de répercuter une partie sur le client, sinon c'est le dépôt de bilan. » Aussi, le fût Bartholomo se facture désormais à 1 100 euros l'unité, contre 900 euros l'an dernier. « On perdra certainement des clients, certains comprennent, d'autres moins... »



Les bois en lattes séchent à l'air libre pendant 30 à 36 mois



“ Je veux transmettre une entreprise qui tienne la route, qu'elle continue après moi dans le même esprit qui m'a toujours animé ”

J'ai toujours misé sur le travail de qualité, je préfère en faire moins et mieux, la qualité nous sauvera », dit celui qui a démarré à 18 ans chez son grand-père avant de créer ses propres locaux en 1990 sur un ancien champ de maïs.

Une centaine de clients lui font confiance, essentiellement dans l'Armagnac avec des maisons prestigieuses, de Darroze au Domaine Marquestau & Co à Hontanx ou celui de Boingnières à Labastide-d'Armagnac. À 59 ans, il doit encore travailler deux ans pour obtenir une retraite à taux plein : « Je sais que mes clients sont attachés à ce qu'il y ait quelqu'un localement qui fabrique et rénove des fûts. Il arrive qu'on ne change que quelques lattes, ce que beaucoup d'ateliers ne font plus parce qu'il faut savoir vraiment travailler à la main. » La reprise, il y pense donc déjà. « Je viens d'acheter du bois d'une chênaie dans les Landes. Ils seront coupés en 2024, avec trois ans de séchage derrière, ce n'est pas moi qui les travaillerai. Mais je veux transmettre une entreprise qui tienne la route, qu'elle continue après moi dans le même esprit qui m'a toujours animé. » La qualité et l'humilité. ■

© Shutterstock





## DES FÛTS POUR LE RHUM ET LE WHISKY AUSSI

Gilles Bartholomo a cru au premier coup de fil que c'était une plaisanterie. Un Français qui travaille aux Seychelles lui a commandé deux fûts pour y terminer son rhum là-bas. « Il cherchait des fûts roux, pas neufs, ça lui a coûté plus cher en transport - en avion par fret -, que le prix des fûts d'occasion ! », relève l'artisan qui voit là une belle boucle, lui qui est déjà allé sur cette île de l'océan Indien il y a une quinzaine d'années. Car chez Bartholomo, l'export est quasi inexistant, 95 % de ses clients étant dans l'Armagnac. « On fait de plus en plus de fûts en Quercus alba (chêne blanc américain que je me procure par un fournisseur charentais) pour du whisky français dans des distilleries en Nouvelle-Aquitaine, dont Havion à Vieux-Boucau. Pour l'instant, c'est infime dans ma production (une trentaine de fûts), mais il y a cinq ou 10 ans, c'était zéro ! il y a une tendance. »



DANS  
L'OBJECTIF



TTOTTE  
ORONOTZ

# Ttote Oronotz L'instinct

**DAX** • Installés dans la cité thermale en reprenant l'institution Aliénor il y a bientôt 20 ans, le chocolatier Ttote Oronotz et sa femme Stéphanie ont, ces dernières années, ouvert deux nouvelles boutiques, créé la Cacahuèterie avec la ferme Darrigade à Soustons et repris, cet été, la renommée Pâtisserie du Golf à Hossegor. Portrait.

Par Julie DUCOURAU

**C**e natif de Saint-Jean-de-Luz, diplômé en BTS hôtellerie-restauration option gestion d'entreprise à Biarritz, a fondu professionnellement pour le chocolat sur le tard. « Ces études me destinaient plutôt à la restauration commerciale », dit celui qui passe finalement trois ans dans la maison basque Pariès où il se passionne pour le chocolat, puis se forme dans une pâtisserie sur Bordeaux. À 27 ans, l'autodidacte reprend en 2004, le chocolatier Aliénor à Dax, sous les arcades Art déco de l'hôtel Splendid. « On a gardé la marque un moment. Notre positionnement était plutôt la reprise d'entreprise que la création. On a pris le temps d'avoir la confiance de la clientèle », avant de mettre son prénom sur la devanture. Ttote (prononcez Tiotié, Joseph en basque) naît finalement six ans après son arrivée à Dax et voit sa réputation dépasser les frontières de la cité thermale pour ses créations tout cacao, et aussi ses biscuits, gâteaux basques (crème, cerise, chocolat et récem-

ment passion), son Dacquois praliné ou pistache, ou ses pâtisseries éphémères (vivement le retour de sa galette des rois aux billes de chocolat !).

## DES OPPORTUNITÉS POUR GRANDIR

Un peu à l'étroit, le couple – Ttote en production et aux achats, Stéphanie à la commercialisation et à l'administratif –, ouvre en 2016 une nouvelle boutique à Saint-Geours-de-Maremne où sont désormais installés ses ateliers de fabrication. Au rond-point du village, le site s'avère être une perle pour développer leur commerce de chocolat dont les ventes à Noël représente 30 % du chiffre d'affaires annuel.

2019 marque le démarrage de la Cacahuèterie avec les producteurs de la ferme Darrigade, à Soustons. « Il y a une forte demande. On a le vent en poupe, c'est un produit fait en local, hyperprotéiné, avec des matières grasses de bonne qualité. Et le réchauffement climatique est propice à cette production », fait valoir Ttote Oronotz, qui avec ses associés crée là « un nouveau bâti-



# chocolat

ment pour accueillir une trieuse et s'améliorer sur la qualité du décorticage ». Cacahuètes caramélisées enrobées de chocolat, tuiles croustillantes ou pâte à tartiner côté sucré, cacahuètes juste grillées ou en coques et « Garouhète », une garbure façon cacahuètes, côté salé... la gamme gourmande recense une quinzaine de produits. Depuis deux ou trois ans, le chiffre d'affaires sur cette société est à + 30 % en moyenne. « C'est compliqué de développer des marchés extérieurs malgré la demande énorme car on ne peut pas fournir plus », assure celui qui aurait aussi plein d'idées pour valoriser le kiwi landais peut-être un jour...

Une « rencontre humaine » est également à l'origine de son investissement en 2021 pour une torréfaction de cafés du centre-ville de Saint-Paul-lès-Dax, devenu Le Comptoir de Ttotte, un petit commerce de proximité qu'il espère voir se développer : « J'allais acheter mon café et mon thé pour mon chocolat là-bas, la gérante voulait partir à la retraite et c'était l'occasion d'accompagner une jeune à s'installer... »

## ARTISAN ENTREPRENEUR

En parallèle, il suit la formation Grand Dax Managers [cf. LAL n°4074 du 5 août 2023] qui lui permet « de prendre du recul par rapport à l'entreprise et de réussir à sortir du 100 % opérationnel pour devenir vraiment dirigeant. »

Dernière aubaine en date, le rachat de la Pâtisserie du Golf à Hossegor en juillet dernier, suite au départ à la retraite de Pascal et Pascale Ges. « Nous avons hésité à continuer à développer des points de vente ou des corners sur la chocolaterie et la biscuiterie en passant en BtoB, mais nous avons à cœur de servir directement les clients comme on sait le faire. C'est ici une très belle opportunité de se diversifier en pâtisserie, avec une clientèle différente sur le littoral, composée de locaux et de touristes. »

Ttotte Oronotz est donc reparti en production à 80 % à Hossegor pour « connaître le cœur du réacteur, être au plus près des équipes et sur le terrain pour prendre la température et pouvoir ensuite recommencer à déléguer ». L'effectif de six à sept personnes à l'année (plus trois saisonniers l'été) est restée quasiment la même, avec un apprenti en plus : « Si on ne forme pas les jeunes, qui va racheter nos entreprises derrière ? Le métier d'artisan, ça se transmet », insiste celui qui gère un total de 18 à 20 salariés dans ses différentes sociétés-boutiques, avec un chiffre d'affaires global autour de 2,2 millions d'euros (160 000 euros en 2004) dont 1 million d'euros estimés sur Hossegor.

Cet automne, la carte des desserts sur la côte va peu à peu prendre la touche Ttotte, tout comme les locaux bientôt repeints à sa façon : « On travaille sur un entremets cacahuètes citron, il va y avoir un gâteau chocolat 100 %, tout en gardant bien sûr l'éclair au chocolat déjà très, très bien fait ici ! L'idée est d'amener notre patte sans rien déstabiliser », confie-t-il. Et de conclure : « En 20 ans, il n'y a rien d'exceptionnel à faire ce qu'on a fait, on aurait pu aller plus vite, mais on le fait comme ça vient et comme on le sent ! » ■



### EN QUELQUES MOTS

**Une fève de cacao :**

Maracaibo au Venezuela

**Une pâtisserie :** l'éclair au chocolat

**Un lieu :** la Concha à Saint-Sébastien

**Un sport :** le golf

**Une saison :** l'automne

**Un chanteur :** Jean Ferrat et Pearl Jam !



# Emploi et handicap

# Faire bouger les lignes

**BISCARROSSE** • Avec leur création artistique qui tourne en Nouvelle-Aquitaine, des personnes autistes ou handicapées de l'association Bisc'Atypique investissent la Semaine européenne de l'emploi et du handicap (20-26 novembre) avec Pôle emploi et Cap emploi. Pour lutter contre les préjugés.

Par Julie DUCOURAU

**L**a « conférence gesticulée » - autre nom du spectacle *Curiosités au pays de l'emploi* -, a déjà tourné plusieurs fois cette année dans la région comme au festival Mix'Arts de Gujan-Mestras (Gironde). De retour pour la Semaine européenne de l'emploi et du handicap en partenariat avec Pôle emploi de Parentis-en-Born et Cap emploi\* Landes-Pays basque, le 21 novembre à Mimizan et le 23 à Agen (Lot-et-Garonne), cette pièce de théâtre soulève les questions du travail et du handicap invisible à travers le récit des expériences de cinq « personnes atypiques par rapport à ce que la société appelle la norme », selon les mots de Céline Fuzeau, fondatrice de l'association Bisc'Atypique qui rêve de créer un jour un Esat artistique (Établissement et services d'aide par le travail). Depuis 2017, cette danseuse art-thérapeute et son équipe multiplient les projets artistiques mêlant théâtre, danse, musique et arts plastiques, avec des artistes, professionnels, bénévoles, enfants et adultes

porteurs de handicap et/ou concernés par l'autisme, en plus des cafés-parents, séances bien-être (yoga, massage, shiatsu...), activités nautiques ou « ciném'atypiques » pour des séances grand écran adaptées où tous les publics se mélangent.

## MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Leur leitmotiv ? Développer la vie sociale et le mieux vivre ensemble. Un nouveau projet a émergé en 2021 avec la création d'un Groupe d'entraide mutuelle (GEM) pour adultes nommé IriDsens, en partenariat avec les Pep40 et financé par l'Agence régionale de santé (ARS). Affiliée à Bisc'Atypique, cette association portée par et pour les personnes souffrant d'handicap et/ou isolées socialement, compte aujourd'hui une cinquantaine de membres, d'après la présidente, Brigitte Bianco qui fait partie des « cinq adhérents atypiques » à s'être impliqués dans la dernière « conférence gesticulée ».

Dans cette histoire inventée et théâtralisée dans un manoir, la troupe (Frankenstein-Franck, la sorcière Brigitte, la lune Mélissa, le loup-garou Élise et le fantôme Renaud), parle avec humour et poésie de ces « créatures étranges qui parfois font peur aux employeurs », en mettant en lumière « les particularités de leur handicap et la richesse de la neurodiversité », et en s'attaquant aux préjugés (« Est-ce que c'est contagieux ? » « Il est si beau, on ne voit pas qu'il est autiste ! »). Une demi-heure très touchante sur scène où chacun se décrit à travers son personnage. « Je suis parfois au ralenti, mais ça ne m'empêche pas de faire les choses bien », dit l'une, se décrivant « lente et speed car bipolaire ». « Pas les mêmes goûts ni le même sens du timing que vous (...), mais si on me montre comment faire, je peux travailler aussi », dit l'autre.



## DES AIDES À L'EMBAUCHE

La pièce plébiscitée par les équipes locales de Pôle emploi et Cap emploi ainsi que la table ronde qui suivra pour parler emploi et handicap lors de la journée dédiée du 21 novembre au Forum à Mimizan, peuvent permettre « de faire bouger les lignes et susciter des envies, d'ouvrir l'esprit des recruteurs, leur permettre de pourvoir leurs besoins en termes de profils et leur montrer les avantages de recruter des personnes en situation de handicap », espère Marine Gérard, directrice de l'antenne Pôle emploi de Parentis-en-Born : « Il y a des aides financières pour l'employeur et de réelles opportunités sur plein de métiers différents, notamment ceux en tension de recrutement. De grandes compétences sont disponibles chez des personnes porteuses de handicap qui sont souvent très engagées dans l'entreprise qui leur fait confiance et leur donne la possibilité de s'épanouir. » ■

\* Organisme dont l'objectif est d'améliorer l'accès ou le retour à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi en situation de handicap et les accompagner vers une insertion durable et de qualité.

## EN CHIFFRES

À l'agence Pôle emploi de Parentis-en-Born qui coorganise l'événement, les demandeurs d'emploi en situation de handicap représentent 8,5 % des inscrits. 63,1 % sont des femmes, 53,3 % sont âgés d'au moins 50 ans et 52,2 % y sont inscrits depuis plus de 12 mois.

Parmi les métiers les plus demandés par ces chercheurs d'emploi : secrétariat, opérations administratives, personnel de caisse, services domestiques, nettoyage de locaux, accueil et renseignements, mise en rayon libre-service, etc.



Les comédiens devant Céline Fuzeau lors de la répétition du spectacle *Curiosités au pays de l'emploi* qui sera joué à Mimizan le 21 novembre prochain

© Sébastien Zambon - CD40



# Guillaume Baudoin

# La sobriété, c'est maintenant !

Guillaume Baudoin et Édouard Dequeker cosignent *Landes Atlantique Sud à l'épreuve de la sobriété, croître sans s'étendre*. Une pierre à un débat fondamental sur l'avenir de ce territoire.

Propos recueillis par Christine LAMAISON

**Les Annonces Landaises :**  
**Comment est née l'idée de cet ouvrage<sup>(1)</sup> ?**

**Guillaume Baudoin<sup>(2)</sup> :** Il y a eu trois éléments générateurs du projet : tout d'abord, ma rencontre avec Édouard Dequeker<sup>(3)</sup> et nos échanges dans le cadre du projet de territoire de Marenne Adour Côte Sud (Macs). Ensuite, les préoccupations qui remontaient de façon massive de ces débats : la préservation de l'environnement, les inquiétudes face à une urbanisation vécue comme anarchique et exponentielle. Et troisième élément, la loi Climat et résilience et ce fameux article sur le zéro artificialisation nette (ZAN) où nous entendions, chacun dans notre domaine, que c'était une catastrophe. Entre les aspirations des habitants et cette injonction réglementaire, nous avons eu l'envie d'apporter une contribution intellectuelle à ces débats, à travers un livre étayé par les données de ce territoire, mais qui se veut un

objet de recherche appliquée, pouvant servir à d'autres. En faisant en sorte que, plutôt que de subir ces questions, nous puissions essayer de faire de ces contraintes une opportunité, et proposer une démarche constructive.

**LAL : La communauté de communes Macs s'est déjà engagée sur ces questions. Selon vous, il faut aller plus loin, alors que de nombreux élus sont vent debout contre le ZAN ?**

**G. B. :** On a l'impression que beaucoup de choses ont été faites et se font. Tout est un enjeu de curseur. Avec la loi Climat et résilience, on est entré dans une logique plus contraignante et les élus sont pas-

sés de « on fait plein de choses » à des réactions plus clivantes : « on ne pourra plus jamais rien faire, on tue nos territoires. » Pour d'autres, c'était indispensable. Ou on aborde le sujet sous l'angle de la déploration ou on se dit qu'on a toujours été un territoire qui a essayé de proposer des solutions novatrices. Comment proposer une densité plus intelligente, penser la question de l'eau, des ressources naturelles... Une réflexion peut être menée avec des experts de ces domaines pour que, lorsque l'échéance viendra, on ait déjà une matière à disposition. Le livre s'inscrit dans cette logique, dans ce momentum. On doit diminuer de 50 % notre consommation d'espace entre 2021 et 2031. On avait consommé 700 hectares et

<sup>(1)</sup> *Landes Atlantique Sud à l'épreuve de la sobriété*, par Guillaume Baudoin et Édouard Dequeker, aux éditions de l'Aube dans la collection « Bibliothèque des territoires » présidée par Jean Viard

<sup>(2)</sup> Directeur général des services de la communauté de communes Marenne Adour Côte sud (Macs)

<sup>(3)</sup> Professeur à la chaire d'économie urbaine de l'Essec

“ Notre modèle actuel qui consiste à créer des zones d'activités économiques (ZAE) est obsolète ”



GUILLAUME  
BAUDOIN





donc pour les 10 ans qui viennent, il nous en reste 350. Or, on en a déjà consommé 230. Il en reste 120 pour les huit prochaines années. Il est toujours plus facile de consommer de l'espace que de penser la ville sur la ville, même si on sait que c'est ce qu'il faut faire. Il est difficile de passer aux travaux pratiques, parce que l'extension crée de la fiscalité. Et on reproduit le modèle des années 1980, plutôt que de s'interroger sur le projet de Macs à l'aune du ZAN.

### LAL : Comment s'articule votre réflexion ?

**G. B. :** On propose une méthodologie. Le premier volet est celui du diagnostic. Il est important d'être en résonance avec l'histoire et géographie du lieu. Pourquoi la côte landaise a été préservée par rapport à d'autres. On renvoie à la Miaca<sup>(4)</sup>, aux années de logiques d'aménagement et de préservation. Il est important pour un territoire de voir d'où il vient pour mieux construire où il veut aller.

### LAL : Vous proposez ensuite des solutions pour « croître sans s'étendre », c'est possible ?

**G. B. :** C'est la deuxième partie. Il ne faut pas penser les choses de façon silotée : le développement économique, la mobilité, l'aménagement urbain, la question de la gouvernance, mais penser l'ensemble de façon plus globale. Nous connaissons une montée en gamme d'emplois, moins consommateurs d'espace sur le territoire. Notre modèle actuel qui consiste à

<sup>(4)</sup> Miaca : Mission interministérielle pour l'aménagement de la côte aquitaine

créer des zones d'activités économiques (ZAE) est obsolète. Nous préconisons un moratoire sur les ZAE. Il faut repenser ces zones, remembrer, densifier. Il faut revitaliser les centres-bourgs avec des commerces, des services pour qu'il y ait un intérêt à vivre dans des zones plus denses. Recréer des logiques d'aménagement avec une fiscalité pensée de façon plus cohérente, et aussi une logique d'intervention de la puissance publique. C'est le cœur de notre livre : considérer que le foncier deviendrait un bien commun, à l'instar de l'air et l'eau, et que la puissance publique en soit propriétaire. Et dissocier la propriété et l'usage, en mettant en place des dispositifs de location comme cela existe déjà, sur le modèle du Bail réel solidaire (BRS). Cette décorrélation entre la propriété et l'usage nous paraît essentielle. En parallèle, nous proposons de travailler sur des formes de densité plus qualitatives en faisant venir des urbanistes, des architectes, pour penser une ville plus attractive, en y intégrant des espaces de respiration, des espaces naturels.

### LAL : C'est une révolution que vous proposez ?

**G. B. :** En laissant faire, la puissance publique construit son impuissance future. Les jeunes ne pourront plus habiter, entreprendre, sauf si leurs parents ont préparé l'avenir. On crée les conditions d'éviction automatique par le prix. Il y aura toujours un marché libre, on ne va pas exproprier, mais il faut arrêter ce modèle qui ne marche plus. Nous pensons qu'acteurs privés, publics, associatifs, ne

communiquent pas assez. Or il est fondamental que cette concertation existe : la gouvernance territoriale doit être plus proche des acteurs économiques. Quand on dit aux chefs d'entreprise que le foncier n'est plus à vendre, que le modèle économique a changé, il faut accompagner ces questions-là. Tout comme il y a une appréhension face aux formes urbaines plus denses. Quand on se retrouve avec un immeuble qui a une vue plongeante sur votre jardin, il est normal de considérer que vos conditions de vie se dégradent. Toutes ces questions doivent être concertées, grâce à des espaces de discussion pour que les consciences changent. D'où la nécessité de penser sur le long terme. Et pas sur l'échéance d'un mandat, même si je comprends la difficile mission des élus qui doivent aussi répondre aux attentes de court terme sur les besoins de logements et de foncier.

### LAL : Vous préconisez un renforcement du pouvoir des intercommunalités. Cela va faire grincer des dents.

**G. B. :** Nous proposons une montée en puissance des intercommunalités qui pour nous, sont des espaces de projets, avec un chapitre sur l'amélioration de l'action publique locale et la manière de l'améliorer, avec l'élection au suffrage universel direct du président et de l'exécutif sur un projet. Que ce ne soit pas seulement la somme des volontés communales. C'est la bonne échelle pour penser ce type de sujets : la densification des centres, l'activité économique, l'enseignement supérieur, les transports, la maîtrise foncière.

“ Le cœur de notre livre :  
considérer que le foncier deviendrait un bien commun,  
à l'instar de l'air et l'eau, et que la puissance  
publique en soit propriétaire ”

# “Nous proposons une montée en puissance des intercommunalités qui pour nous, sont des espaces de projets”

## LAL : Ne craignez-vous pas un procès en légitimité en publiant ce livre ?

**G. B. :** Je me sens concerné. J'habite ce territoire et si mes enfants me demandent un jour ce que j'ai fait, j'aurai au moins essayé de contribuer à une réflexion qui me paraît fondamentale. Je ne suis pas le porte-voix de la communauté de communes, même si je peux revendiquer une totale loyauté à ma fonction. Pierre Froustey [président de Macs, NDLR] a d'ailleurs signé la préface. Mais les propos de ce livre n'engagent que leurs auteurs. Et ce qu'on dit, c'est que si on ne fait rien, ce sera plus douloureux et ce qui se passe au Pays basque devrait nous alerter. Notre société est déjà très clivée. Il y a eu le mouvement des Gilets jaunes, parti de ce modèle d'extension urbaine, avec des gens qui devaient prendre leur voiture alors que le prix des carburants explosait. Les tensions sociales sont déjà à l'œuvre et si les élus ne proposent pas de modèle alternatif, les transitions se feront dans la douleur. Le pétrole va continuer d'augmenter, la crise climatique s'aggraver. Je pense que la noblesse des élus c'est d'aller à l'encontre des besoins de court terme pour essayer de penser le moyen terme et le long terme. Je n'ai aucune velléité politique. J'écris en mon nom et ce sont des sujets qui me passionnent. ■





# Les Landais Gascogne Bois et AVEC au 2<sup>e</sup> workshop MADE

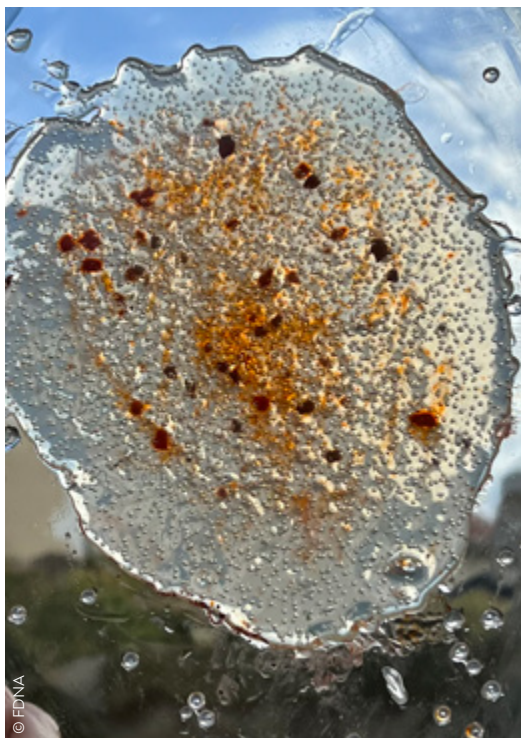
**NOUVELLE-AQUITAINE • MADE**  
pour Matériaux, Alliance, Design et  
Expérimentation, c'est l'envie  
d'inventer les objets de demain à partir  
de déchets de production ou de  
matériaux biosourcés d'entreprises  
néo-aquitaines.

Par Julie DUCOURAU

« **L'**objectif de ces ateliers est de faire se rencontrer des designers, des chercheurs, des entrepreneurs et des étudiants, et de travailler autour de matériaux biosourcés et/ou des déchets de production pour en faire de nouveaux produits d'écoconception », le tout « dans une logique de souveraineté territoriale », comme l'a expliqué lors d'un point-presse, Maud Caruhel, vice-présidente du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine en charge de l'économie sociale et solidaire.

## TROIS JOURS EN SYNERGIE

Durant trois jours - du 30 novembre au 2 décembre -, ce workshop deuxième édition, va associer 11 entreprises (contre six l'an passé), 20 designers et 40 étudiants de lycées techniques, écoles d'ingénieurs et écoles de design de toute la Nouvelle-Aquitaine. Parmi eux, les Landais Gascogne Bois (Escource), la start-up Avenir vertueux ensemble créatif (Avec), spécialisée dans



© FDNA



les objets en cellulose à Saint-Geours-de-Maremne et l'École supérieure de design des Landes (ESDL, Mont-de-Marsan). Et bien d'autres comme Emac à Mauléon (Pyrénées-Atlantiques) qui travaille le caoutchouc, la Corderie Palus qui valorise des vieux cordages à Saint-Pantaléon-de-Larche (Corrèze), les Ateliers Arquie de Limoges (Haute-Vienne) côté brisure de porcelaine, ou encore D'A Noste dédiée aux pommes de pin à Vendays-Montalivet (Gironde), Coquilles à Gradi-gnan qui crée des matériaux à partir de coquillages de consommation ou Solvalor Aquitaine au Teich autour des sédiments marins.

En binôme en alliant deux matériaux d'entreprises, « le contexte se veut propice à la créativité pour des échanges qui n'auraient pas lieu sans cet événement », a ajouté Marion Sauvée, présidente de la Fédération des designers de Nouvelle-Aquitaine (FDNA) qui coorganise l'événement avec le conseil régional : « Le but est d'expérimenter hors cadre ; il appartient ensuite à chaque entreprise de se saisir des problématiques et développer des démarches communes. »

### EN AMONT DE L'INNOVATION

« Ces mariages de matériaux, les équipes ne les connaissent pas à l'avance pour le workshop. Il s'agit d'être en amont de l'innovation, avec l'idée de susciter des rapprochements d'entreprises sur d'éventuels projets », a précisé Patrick Bourlet, membre fondateur de la FDNA. Pendant ces journées, des émulations se créent aussi par le biais de connexion en visio entre eux tous.



Participant l'an passé, Sandra Martin, gérante de Futuramat à Dissay (Vienne) qui travaille à l'alternative au plastique avec des polymères d'origine végétale biosourcée, a dit avoir apprécié de « travailler en dehors de ses habitudes en faisant des expérimentations qu'on n'aurait jamais osé faire dans d'autres circonstances », pour « inventer les objets de demain » grâce aussi « aux étudiants et leur vitalité à nos côtés ». La dirigeante a d'ailleurs pris en stage un jeune ingénieur à la suite du premier workshop : « C'était la première concrétisation, j'espère qu'il y en aura d'autres. » ■





## Filière bois FESTIVAL DES MÉTIERS DU BOIS#2

L'association Les Landes, terres de talents a présenté, le 7 novembre dernier à Morcenx-la-Nouvelle, les grandes lignes de la deuxième édition du Festival des métiers du bois, prévue du 19 au 21 septembre 2024. Conçu pour faire face aux difficultés de recrutement dans la filière et attirer les jeunes landais vers ces métiers en tension, l'événement qui a réuni 5 000 visiteurs pour 74 exposants en 2022, compte développer les espaces de rencontre entre entreprises et candidats et étoffer sa programmation culturelle et festive pour séduire un large public.



## Jeux Olympiques Paris 2024 1 000 PLACES OFFERTES PAR LE DÉPARTEMENT

700 places pour les Jeux Olympiques et 300 pour les Paralympiques vont être distribuées aux licenciés et bénévoles landais via les comités départementaux sportifs (70 % des places) et aux 13-30 ans (publics de l'aide sociale à l'enfance, aide emploi jeunes, 20 %). Les 10 % restantes seront remises lors d'actions de promotion ou de remises de récompenses. Un coût de 62 000 euros voté le 10 novembre par le conseil départemental qui a fait ce choix « plutôt que d'accueillir la flamme olympique » afin de « faire vivre l'expérience olympique à des jeunes et sportifs landais », a expliqué Henri Bedat, élu aux sports. Les packs offerts comprennent une, deux ou trois épreuves dans une ville (Paris, Marseille, Bordeaux, Lille) sur un ou deux jours. Et un budget dont l'enveloppe n'a pas encore été définie, sera également consacré au transport et à l'hébergement des heureux sélectionnés.



## Bien vieillir PRÉVENTION POUR LE BINÔME AIDANT-AIDÉ

Le 21 novembre à Morcenx-la-Nouvelle et le 22 à Rion-des-Landes, la Carsat Aquitaine (Caisse d'assurance retraite et de santé au travail) propose aux retraités et aux professionnels de l'aide à domicile, *Trois Marches*, un spectacle interactif pour sensibiliser aidants et aidés aux différentes situations autour des risques et des chutes à domicile et au travail. Conçu comme un outil de prévention, le format mêle représentation théâtrale et participation des spectateurs pour mieux montrer les solutions techniques, tout en dédramatisant leur mise en place.

**Mardi 21 novembre à 14 h**  
Salle Scognamiglio - Morcenx-la-Nouvelle  
**Mercredi 22 novembre, à 14 h**  
Salle des fêtes - Rion-des-Landes

## Lauréat UNELO 2<sup>E</sup> DU GRAND PRIX DOMOLANDES

Sur 42 candidats au départ, il n'en restait que huit, le 7 novembre dernier pour l'audition finale devant le jury du 12<sup>e</sup> Grand Prix de l'innovation construction durable et cadre de vie du technopôle Domolandes. Le 1<sup>er</sup> prix est revenu au Marseillais Jonathan Phelipot pour Waste in Peace, un compresseur de déchets autonome en énergie, qui communique sur le taux de remplissage de la poubelle en temps réel pour optimiser la collecte. C'est l'entreprise seignossaise Unelo [LAL n°4051 du 25 février 2023], dirigée par Thomas et Fanny Chardin, qui a décroché le second prix pour ses solutions de revêtements extérieurs à base de sédiment de dragage pour les stationnements, les voiries, les pistes piétonnes et cyclables.





## Agriculture ÉTAL 40 : INCUBATEUR AGRICOLE

Une nouvelle parcelle Étal 40 a été installée en octobre à Magecsq. Sur les 3 hectares divisés en deux parties (1,5 hectare par projet), de futurs maraîchers peuvent tester leur activité grande nature pendant trois ans. Le dispositif, créé en 2019 par le département des Landes, s'adresse aux jeunes agriculteurs qui souhaiteraient se lancer dans l'activité maraîchère en bénéficiant d'un accompagnement. Son objectif : inciter l'installation des maraîchers dans les Landes. Les entrepreneurs disposeront d'un statut équivalent à celui d'un exploitant agricole, d'une mise à disposition gratuite du foncier et en fonction de leurs besoins, des aides techniques et des conseils pour faciliter le lancement (aide à la gestion, à la commercialisation, suivi sanitaire, conduite et entretien d'engins). À l'issue des trois ans, s'ils souhaitent concrétiser leur projet, les agriculteurs seront accompagnés dans leurs démarches.



© Shutterstock

## Pays d'Orthe INAUGURATION DE L'ÉCHANGEUR AUTOROUTIER

À Peyrehorade et Orthevielle, les deux nouvelles bretelles autoroutières de l'échangeur A641-RD817, ouvertes à la circulation le 31 octobre après sept mois de travaux, viennent d'être officiellement inaugurées. Ces infrastructures d'un coût de 2,4 millions d'euros, dont 1,6 million d'euros financés par le département des Landes et 800 000 euros par Vinci Autoroutes, maître d'ouvrage et concessionnaire, visent à fluidifier les déplacements nord-sud en évitant notamment la traversée d'Orthevielle par les poids lourds. Prochains chantiers prévus dans le cadre du plan d'investissement autoroutier de l'État : les demi-échangeur de Carresse-Cassaber et Baro (bretelle autoroutière de raccordement ouest) sur le pays d'Orthe.



© S. Zambon-CD40





## Pau L'IA FAIT SON FESTIVAL

La 5<sup>e</sup> édition du Festival IAPau aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> décembre sur le campus palois, à l'initiative de l'association IAPau et du technopôle Hélioparc. Cette journée de conférences et de rencontres autour de l'intelligence artificielle générative tentera d'analyser le futur de l'IA générative et ses impacts déjà visibles, aux côtés d'experts de renom à l'instar de Jacopo Chevallard, conseiller en stratégie IA, Laurent Ach, CTO de Qwant ou encore Fanny Jourdan, doctorante en TAL au laboratoire IRIT. Comme chaque année, un data challenge est organisé. L'occasion pour les participants de répondre à des problématiques concrètes proposées par des entreprises partenaires.

**Inscription sur <https://iapau.org>**



## Nouvelle-Aquitaine UN COLLECTIF POUR LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE

Composé de 35 structures et Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), le Collectif des acteurs de la transmission d'entreprise a été lancé le 30 octobre sous l'impulsion du conseil régional Nouvelle-Aquitaine. Alors que près de 35 % des dirigeants de TPE ont plus de 55 ans dans les secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'industrie et des services sur le territoire, la transmission d'entreprise est en effet « un véritable enjeu économique et social », affirme la région, qui en a fait une « cause régionale ». Les objectifs de ce collectif : partager les connaissances, les bonnes pratiques et les actualités ; améliorer, faciliter et fluidifier le travail des acteurs sur le terrain ; contribuer au bon déploiement de la feuille de route régionale et proposer des expérimentations dans les territoires et/ou les filières et secteurs ; et enfin promouvoir et valoriser la transmission et la reprise d'entreprise.



## DAX VENTES DU JEUDI 14 DÉCEMBRE 2023, À 10 H 30

N° ROLE	DÉTAIL DE LA VENTE	AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX
	SO	SELARL MAGELLAN AVOCATS	IMMEUBLE COMPRENANT 8 LOGEMENTS (6 T3 DONT 1 LOUE ET 2 T2 LIBRES)	TARNOS	99 AVENUE JEAN JAURES	100 000 €
	PAL	SELARL MAGELLAN AVOCATS	APPARTEMENT T2 AVEC TERRASSE ET UNE PLACE DE PARKING	CAPBRETON	96 AVENUE LARTIGAU	67 000 €
	PAL	SELARL MAGELLAN AVOCATS	GRANDE MAISON D'HABITATION	SOUSTONS	6 ALLEE DE LA FORET	175 000 €

E-mail : [contact@annonces-landaises.com](mailto:contact@annonces-landaises.com)Plateforme : [annoncelegalepro.annonces-landaises.com](https://www.annoncelegalepro.annonces-landaises.com)

Les ANNONCES LANDAISES, hebdomadaire habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur le département des Landes.

Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires. Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046848959>) : Le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0.183 euro HT le caractère pour le département des Landes.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 3 de l'arrêté
- Le tarif des annonces légales relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 euros HT pour le département des Landes ;
- Le tarif des annonces légales relatives à l'avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 euros HT pour le département des Landes ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements d'ouverture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 64 euros HT pour le département des Landes ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements de clôture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 35 euros HT pour le département des Landes ;

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (<https://actulegales.fr/>).

## APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE



## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Maître d'ouvrage :

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SEIGNANX**  
1526 avenue de Barrère  
40390 Saint-Martin-de-Seignanx  
Tél : 05 59 56 61 61

**Objet du marché : Accord-cadre pour la régie technique des spectacles, festivals et animation organisés par la Communauté de Communes du Seignanx.**

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

**Mode de passation :** procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le seuil maximal de commande annuel est fixé à 65.000 € HT.

**Retrait du dossier :** les documents et informations sont accessibles à l'adresse suivante : <https://marchespublics.landesspublic.org/>

**Date d'envoi de l'avis :** 15 novembre 2023

**Date limite de réception des offres :** le 12 décembre 2023 à 12 h

**Modalités de remise des offres :** les offres doivent être transmises par voie électronique sur le site <https://marchespublics.landesspublic.org/>

**Critères de jugement des offres :** les critères sont énoncés dans les documents du marché (règlement de consultation).

**Durée du marché :** 12 mois reconductible 2 fois un an, à compter du 2 janvier 2024

**Détail du marché :** Sans variante

**Durée de validité des offres :** 120 jours

**Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Pau  
50 Cours Lyautey 64010 Pau Cedex

L23AL05520



## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DES LANDES

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Enquête publique unique préalable à une demande d'autorisation environnementale et de permis de construire pour l'édification d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Taller

Demandeur : CPES TALLER SAS 330 rue du Mourelet, ZI de Courtine 84000 Avignon

Une enquête publique unique portant sur le projet susmentionné, est ouverte à la mairie de Taller, siège de l'enquête publique unique, durant 30 jours consécutifs, du **lundi 13 novembre 2023 au mardi 12 décembre 2023 (inclus)**.

La préfète des Landes est l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation environnementale (Installations, Ouvrages, Travaux et Aménagement soumis à autorisation, dérogation au titre des espèces et habitats d'espèces protégées et autorisation de défrichement) et pour délivrer des permis de construire.

Monsieur Gérard LAGRANGE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur Philippe LAFFITE en qualité de suppléant, par décision n° E23000080/64 de la présidente du tribunal administratif de Pau du 13 octobre 2023.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment la demande d'autorisation environnementale et de permis de construire, l'étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage, pourra être consulté :

- Sur support papier : à la mairie de Taller, siège de l'enquête publique unique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

- Sur un poste informatique : à la mairie de Taller, siège de l'enquête publique unique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

- Sur le site internet des services de l'État dans les Landes : à l'adresse suivante [www.landess.gouv.fr](http://www.landess.gouv.fr) puis sélectionner rubrique Publications - Publications légales - Enquêtes publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du lundi 13 novembre 2023 au mardi 12 décembre 2023 (inclus), être :

- Consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Taller, siège de l'enquête publique unique.

- Envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de Taller, siège de l'enquête publique unique 71 rue de la Croix Saint-Marc 40260 Taller.

Transmises par courriel à [ddtm-bajep-participation-du-public@landess.gouv.fr](mailto:ddtm-bajep-participation-du-public@landess.gouv.fr) avant le mercredi 13 décembre 2023. Elles devront porter la mention : « à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (EPU AE + PC CPV TALLER) ».

Monsieur Gérard LAGRANGE recevra le public à la mairie de Taller aux dates et heures suivantes :

**Jeudi 16 novembre 2023 de 9 h à 12 h**

**Lundi 4 décembre 2023 de 14 h à 17 h**

**Mardi 12 décembre 2023 de 14 h à 17 h**

Toutes informations sur ladite demande pourront être sollicitées auprès du maître d'ouvrage, CPES TALLER SAS, représentée par Monsieur LABASTE Jean 25 avenue Gaspard Coriolis, 31100 Toulouse, 05 32 78 22 98 - [qef-solaire@qenergy.eu](mailto:qef-solaire@qenergy.eu)

Les conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la mairie de Taller, siège de l'enquête publique unique, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes, Service police de l'eau et des milieux aquatiques (SPEMA) (05 58 51 30 42) - Service aménagement risques (SAR) (05 58 51 32 94) - et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

L23AL05181

## SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 58 45 03 03

[contact@annonces-landaises.com](mailto:contact@annonces-landaises.com)



## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Organisme passant le marché :

**COMMUNE DE BROCAS**  
44 Place Robert Bézous 40420 Brocas  
Tél 05 58 51 40 68  
mairie.brocas@wanadoo.fr

**Objet du marché : Travaux de curage de l'étang des forges à Brocas pour «restauration partielle d'un état antérieur»**

**Mode de passation :** procédure adaptée en application des articles R2123-1 1° du Code de la Commande Publique

**Désignation des lots :**

- **Tranche ferme :** campagne de curage pour «restauration partielle d'un état antérieur» par des moyens mécaniques :

- Réaliser des travaux de curage à sec de l'Étang des Forges (3 000 m<sup>3</sup>) ;
- Evacuez et gérer à terre les matériaux curés par valorisation directe en reconstitution de sol sur parcelle forestière.

**Délai d'exécution :** 2 mois à compter de l'ordre de service

**Critères d'attribution :**

Valeur technique 60 % - Valeur financière 40 %

**Conditions de participation :** le contenu du dossier de candidature est précisé dans le règlement de consultation

**Délai de validité des offres :** 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

**Condition de retrait du dossier de consultation :** Le dossier de consultation est à télécharger sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics à l'adresse suivante : <https://marchespublics.landespublic.org>

**Lieu de réception des offres :** Les candidatures doivent être transmises avant les date et heure limites indiquées dans le présent avis et le règlement de consultation. Les soumissionnaires doivent déposer leurs candidatures par voie électronique sur le site : <https://marchespublics.landespublic.org>

**Date limite de réception des offres : Le vendredi 8 Décembre 2023 à 12 H**

**Renseignements complémentaires :** Les candidats devront poser leurs questions directement sur la plateforme.

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** Le Mardi 31 Octobre 2023  
L23AL05552



## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE APPEL D'OFFRES PAR PROCÉDURE ADAPTÉE

Maître d'ouvrage :

**COMMUNE DE LESPERON - 40260**

**Mode de passation du marché :** Marché à procédure adaptée (Code de la commande publique Art.L.2123, R.2123-1 à R.2123-7)

**Objet du marché : Création du lotissement «Laouson 3».**

**Numéro et désignation des lots :**

**Lot n° 1 :** Voirie Assainissement des eaux pluviales

**Lot n° 2 :** Adduction d'eau potable - Assainissement des eaux usées

**Lot n° 3 :** Espaces verts

**Modalités d'attribution des lots :** par lot séparé - Variante interdite

**Retrait du dossier :** les documents et informations sont accessibles à l'adresse suivante : <https://marchespublics.landespublic.org>

**Renseignements administratifs :** Mairie de Lesperon 54 place Saint-Pierre 40260 Lesperon - Tél : 05 58 89 60 08 - Courriel : [mairie@lesperon.fr](mailto:mairie@lesperon.fr)

**Horaires et jours d'ouverture de la mairie :** du lundi au vendredi : 8 h-12 h / 14 h-18 h (sauf vendredi : 17 h)

**Renseignements techniques :** SARL DUNE 3 Rue de Gascogne 40140 Soustons - Tél 05 58 41 51 41 - Courriel : [accueil.soustons@dunes40.com](mailto:accueil.soustons@dunes40.com)

**Date limite de réception des offres : 15 décembre 2023 avant 16 h.**

**Durée des travaux :** 6 mois

**Délai de validité des offres :** 120 jours

**Modalités de présentation des offres :** les offres des candidats doivent être rédigées en langue française

**Critères d'attribution :** Valeurs techniques : 60 % - Prix des prestations : 40 %.

**Date d'envoi à la publication :** 09 novembre 2023

**Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Pau 50 Cours Lyautey 64010 Pau Cedex.  
L23AL05454



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

- SUR LE PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE ROQUEFORT/ARUE (4 PERMIS DE CONSTRUIRE)
- SUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL DU PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
- SUR LA DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ (DPMEC) N°1 DU PLU D'ARUE ET N°2 DU PLU DE ROQUEFORT-SARBAZAN

Par arrêté du 13 Novembre 2023, le Président de la Communauté de Communes des Landes d'Armagnac (CCLA) a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique unique portant sur les 3 objets susvisés, afin de permettre la réalisation d'un projet de centrale photovoltaïque porté par la société Renner Energie, situé sur les communes d'Arue et de Roquefort. Cette installation de production d'électricité photovoltaïque d'une puissance de 19.5 MWc sera capable, à terme, de produire annuellement 23.000 MWh. Son implantation est envisagée au sein d'un site pollué anciennement occupé par une papeterie, sur une surface de 17 hectares.

L'enquête publique se déroulera du **lundi 4 Décembre 2023 à 8 h, au vendredi 12 Janvier 2024 à 17 h 30 inclus**, soit une durée de 39 jours consécutifs. Monsieur Yves POISSON a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Pau.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique unique sera mis à la disposition du public au siège de la communauté de communes, aux jours et heures habituels d'ouverture. Un dossier présentant le projet sera disponible en mairies de Roquefort et d'Arue, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Ce dossier sera également consultable :

- Sur le site internet de la communauté de communes : [www.landesdarmagnac.fr/Amenagement-du-territoire/Concertation](http://www.landesdarmagnac.fr/Amenagement-du-territoire/Concertation) ;

- Sur un poste informatique mis à disposition à la CCLA.

Toute personne qui en fait la demande peut obtenir, à ses frais, une copie des pièces du dossier dès publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.

Le dossier de DPMEC a été soumis à évaluation environnementale et a fait l'objet d'un avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) Nouvelle-Aquitaine en date du 1<sup>er</sup> juin 2023.

Le projet de centrale photovoltaïque a lui aussi été soumis à évaluation environnementale et a fait l'objet d'un avis de la MRAE, le 20 décembre 2022. Un mémoire en réponse a été adressé par le porteur de projet, la SAS NABIAS, le 20 avril 2023.

Ces décisions ainsi que l'ensemble des avis des personnes publiques associées et consultées sont joints au dossier d'enquête.

Durant toute la période de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- Dans le registre ouvert à cet effet à la communauté de communes et ceux ouverts en communes de Roquefort, d'Arue, aux jours et heures habituels d'ouverture ;

- Par courrier postal adressé à la CCLA, siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur - Communauté de Communes des Landes d'Armagnac - Enquête publique unique sur le projet photovoltaïque de Roquefort et d'Arue 31 Chemin du Bas de Haut 40120 Roquefort ;

- Par courriel à l'attention du Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : [contact@ccla40.fr](mailto:contact@ccla40.fr)

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, par courriel ainsi que les observations écrites et orales reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences, sont consultables au siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le site internet dans les meilleurs délais, en occultant les données personnelles si le public en fait la demande dans l'observation, conformément au RGPD.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la Communauté de communes, sans rendez-vous :

- **Le lundi 4 Décembre 2023, de 14 h à 17 h 30, au siège de la CCLA,**

- **Le vendredi 15 Décembre 2023, de 9 h à 12 h, en mairie d'Arue,**

- **Le samedi 6 Janvier 2024, de 9 h à 12 h, en mairie de Roquefort,**

- **Le vendredi 12 Janvier 2024, de 14 h à 17 h 30, au siège de la CCLA.**

Toute information, sur les demandes de permis de construire, peut être formulée auprès de la SAS NABIAS 85 avenue du Président JF Kennedy 33700 Mérignac, au 05 56 95 55 19 à l'adresse : [m.ardeois@renner-energies.com](mailto:m.ardeois@renner-energies.com)

Toute information, sur la DPMEC et sur l'intérêt général, peut être formulée auprès de la CCLA, 31 Chemin du Bas de Haut 40120 Roquefort, au 05.58.45.66.93, à l'adresse : [contact@ccla40.fr](mailto:contact@ccla40.fr)

À l'expiration du délai d'enquête publique unique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Il disposera d'un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Président de la CCLA. Ces documents seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, au siège de la Communauté de communes, en mairies d'Arue, de Roquefort et de Sarbazan, sur le site internet communautaire, et en Préfecture des Landes, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Au terme de l'enquête publique unique, le Conseil communautaire pourra approuver la DPMEC. Le dossier sera adapté en tant que de besoin pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et consultées, des remarques du public et des conclusions du commissaire enquêteur.

En ce qui concerne le projet, en application de l'article R. 423-32 du code de l'urbanisme, Madame la Préfète disposera d'un délai de deux mois à compter de la réception du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur pour instruire les 4 demandes de permis de construire.

Cet avis est affiché au siège de la Communauté de communes, en Préfecture, en mairies d'Arue, de Roquefort, de Sarbazan et en divers autres lieux quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique, et le restera pendant toute sa durée. Il est également publié sur le site internet de la communauté de communes et des communes concernées. Il sera également publié au moins quinze jours avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans les journaux Sud-Ouest et Les Annonces Landaises.

L23AL05454





## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE MARCHÉ DE TRAVAUX MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

### Acheteur :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS  
156 route de Mahoumic 40300 Peyrehorade  
Contact : service commande publique - 05.58.73.60.03 - contact@orthet-arrigans.fr  
Siret n° 200 069 417 00067

Groupement de commandes : non

Accès aux documents de la consultation :  
<https://marchespublics.landespublic.org>

L'intégralité des documents sont disponibles sur le profil acheteur

Utilisation de moyens communément disponibles : oui.

Objet de l'accord-cadre : Accord-cadre à bons de commandes pour la réalisation de travaux de pelle et de curage des fossés sur le territoire du Pays d'Orthe et Arrigans.

Durée : 12 mois du 1<sup>er</sup> février 2024 au 31 janvier 2025 (période n°1). Reconductible une fois pour une nouvelle période de 12 mois (période n°2).

L'accord-cadre est décomposé en 2 lots :

- Lot 01 : Secteur Est
- Lot 02 : Secteur Ouest

Valeur :

- Montant minimum de commandes par lot et par période : 20.000 € HT
- Montant maximal de commandes par lot et par période : 35.000 € HT.

Le règlement de la consultation précise les critères de jugement, les documents à remettre au titre de la candidature et de l'offre et les modalités de négociations.

Le nombre maximal de lots pouvant être attribué à un même soumissionnaire est limité à 1 (voir règlement de la consultation).

Possibilité d'attribuer les marchés sans négociations : oui

Lieu principal d'exécution du marché : territoire du Pays d'Orthe et Arrigans

Le marché n'est pas décomposé en tranches

Marché réservé : non

Présentation des offres par catalogue électronique : non

Réduction du nombre de candidats : non

Variante autorisées ou imposées : non

Visite obligatoire : non

Date et heure limite de réception des offres : 08 décembre 2023 à 12 h sur la plateforme marchés publics des Landes <https://marchespublics.landespublic.org>

Renseignements complémentaires : <https://marchespublics.landespublic.org>

Date d'envoi de l'avis à publication : 09/11/2023

L23AL05446



## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Marché public à procédure adaptée relatif à la prestation de formation au management Ateliers de coaching individuels pour les agents du CDG40

Pouvoir adjudicateur :

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES LANDES  
Maison des communes  
175 place de la caserne Bosquet, BP 30069  
40002 Mont-de-Marsan cedex

Objet du marché N°2023 00006: Formation au management - ateliers de coaching individuels pour les agents du CDG40.

Caractéristiques principales : Marché public à procédure adaptée avec publicité préalable. Accord cadre à bons de commandes de prestations intellectuelles.

Lieux d'exécution : Mont-de-Marsan.

Durée du marché et reconduction : Le marché est conclu pour une durée de 12 mois. Il pourra être reconduit pour une période de 12 mois supplémentaire.

Date du début des prestations : Le 02/01/2024

Critères de sélection des candidatures et des offres : Voir l'article 6 du règlement de consultation.

Date limite de réception des offres : Conditions de remise fixées à l'article 7 du règlement de consultation et au plus tard le **lundi 04 décembre 2023 à 12 h.**

Conditions pour obtenir les documents du marché : Le dossier de consultation des entreprises est consultable et téléchargeable gratuitement sur la plateforme de dématérialisation des marchés : <https://marchespublics.landespublic.org>

Renseignements : Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur la plateforme de dématérialisation des marchés : <https://marchespublics.landespublic.org>

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif, 50 cours Lyautey, 64010 Pau Cedex, E-mail : greffe.ta-pau@juradm.fr Tél : 05 59 84 94 40 Fax : 05 59 02 49 93

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif, 50 cours Lyautey, 64010 Pau Cedex, E-mail : greffe.ta-pau@juradm.fr Tél : 05 59 84 94 40 / Fax : 05 59 02 49 93

Date d'envoi à la publication : 15/11/2023

La présidente, Jeanne COUTIERE

L23AL05563

## COMMUNE DE LABRIT

### AVIS AU PUBLIC PROJET DE CRÉATION D'UNE CHAMBRE FUNÉRAIRE

La Mairie de Labrit dont le siège est situé 23 route de Roquefort 40420 Labrit envisage la création d'une chambre funéraire dans la zone industrielle de Jeanticot, sur la parcelle C 0659.

Le bâtiment d'une superficie de 194,49 m<sup>2</sup> comprend :

- Une partie publique composée d'un hall d'entrée et salon d'accueil de 25,34 m<sup>2</sup> et 2 salons de présentation de 12,03 m<sup>2</sup> chacun.

- Une partie technique de 3,15 m<sup>2</sup> avec une salle de préparation de 26,86 m<sup>2</sup> et un garage de 37,31 m<sup>2</sup>.

L'aménagement extérieur consiste en un accès au public avec parking composé de 15 places dont 3 pour les personnes à mobilité réduite.

Date envisagée d'ouverture au public : novembre 2024

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi 9 h-12 h / 13 h-18 h et le samedi matin de 9 h à 13 h.

Cette création est soumise à décision préfectorale après consultation du conseil municipal concerné et avis du conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

L23AL05479

## CONSTITUTIONS



Aux termes d'un ASSP en date du 01/10/2023, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **SCI J ROBERT**  
Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un immeuble sis 563 Avenue Gaston Lescouzères 40120 ROQUEFORT.

Siège social : 563 Avenue Gaston Lescouzères, 40120 ROQUEFORT  
Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MONT-DE-MARSAN

Gérance : M. ROBERT Jonathan, demeurant 464 route de Marmande, 40120 ROQUEFORT

Clause d'agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'après agrément de la majorité des associés représentant plus de la moitié des parts sociales

Pour avis  
Le Gérant

L23AL05382

Aux termes d'un ASSP en date du 02/11/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

**FERME DE BORDERES**

Objet social : Elevage de vaches landaises, camarguaises et autres races. Location de bétails, matériels événementiels et spectacles. Exploitation agricole de vaches landaises (élevage et visite de la ferme)

Siège social : 211 Route de Saint-Sever, 40250 Mugron  
Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dax

Président : M. CAZAUBON Patrick, demeurant 211 Route de Saint-Sever, 40250 Mugron

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer

aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Pour avis, CAZAUBON Patrick

L23AL05395



Est constituée le 06/11/2023 pour 99 ans la SASU «TURLET» au capital de 5.000 €, siège social à Mimizan (40200) 43 avenue Maurice Martin, constituée par apports en numéraire dont l'objet est :

- L'exploitation de tous salons de coiffure,

- L'activité de barbier,  
- La vente de produits cosmétique et capillaires ainsi que d'accessoires de coiffure et accessoires de mode, concept store.

- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus.

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités,

- La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe

- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Toute cession d'actions est soumise à l'agrément des associés pris à la ½ des voix.

Président : Monsieur Marc TURLET, demeurant à MIMIZAN (40200) 15 rue Brémontier.

RCS MONT DE MARSAN

L23AL05407

**SARL PERSPECTIVES NOTAIRES**  
40800 AIRE SUR L'ADOUR

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître François AUDHUY, Notaire associé à AIRE SUR L'ADOUR (Landes), le 4 novembre 2023, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :  
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Dénomination sociale : **LES 3 L**. Siège social : CASTANDET (40270), 285 chemin de Cachau. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 EUR) en numéraire. Le gérant est Monsieur Guillaume LEROY demeurant à CASTANDET (40270), 285 chemin de Cachau. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MONT DE MARSAN. Pour avis. Le notaire.

L23AL05409



### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile immobilière  
DENOMINATION : **L.E.K VIEIRA**  
SIEGE SOCIAL : 411 Route de Montfort lieu dit La Maison et Courmet 40380 ONARD

OBJET : La location, l'acquisition par voie d'achat, d'échange ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, la réfection, la rénovation, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles, biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et ne modifiant pas le caractère civil de la société,

DUREE : 99 années  
CAPITAL : 5 000 euros  
APPORTS EN NUMERAIRE : 5 000 euros

GERANCE : Monsieur José Carlos FERNANDES VIEIRA demeurant à 411 Route de Montfort, lieu dit La Maison et Courmet 40380 ONARD

CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes quelles que soient leur qualité qu'avec le consentement des associés pris en la forme des assemblées générales extraordinaires.

IMMATRICULATION : RCS de DAX  
Pour avis,

L23AL05426



## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **AFM ATOUGUIA**  
Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Siège social : 73 Rue de la Garbaye Lot Mouncaout 40260 Castets

Objet : L'activité d'abattage et débardage de bois, travaux de reboisement, négoce de bois de chauffage, bûcheronnage

Durée : 99 ans  
Capital : 5 000 €  
Président : Monsieur CALDEIRA de ATOUGUIA José António demeurant 73 Rue de la Garbaye Lot Mouncaout 40260 Castets  
Admission aux assemblées et droit de vote : l'associé unique exerce les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à la collectivité des associés lorsque la société comporte plusieurs associés  
Agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Immatriculation : RCS Dax  
Pour avis,

L23AL05427



**CABINET D'AVOCATS JL DEKENS CONSULTANTS TJSO**  
4 allée Claude Mora  
40000 Mont-de-Marsan

Suivant acte sous seing privé en date du 9 novembre 2023 à Mont-de-Marsan (40), il a été instituée une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

**CAFE DE LA PLACE**

Capital : 5 000 euros

Siège social : 39 place Robert Besos 40420 Brocas

Objet : Restaurant traditionnelle. Bar. Plat à emporter. Traiteur.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Président : Monsieur Flavien LE TALLEC demeurant à Mont-de-Marsan (40), 13 rue du Docteur Gobert

Directeur général : Madame Florianne LESBATS demeurant à Mont-de-Marsan (40), 13 rue du Docteur Gobert

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Transmission des actions : Les cessions d'actions par l'actionnaire unique et entre actionnaires sont libres. Les actions ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec l'agrément de la collectivité des actionnaires.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

La Présidence

L23AL05466



17 Place du Mirailh  
40100 DAX  
contact@juditec.fr

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Soorts-Hossegor du 6/11/2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

**URUZ CLAN COACHING**

Siège social : 134 impasse des Rémoleurs Zone de Pédebert 40150 Soorts Hossegor

Objet social : toutes activités liées à l'exploitation d'une salle de sport, coaching sportif et bien être, enseignement, formation et réalisation de séminaire liée à la pratique sportive

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5.000 euros  
Gérance : Monsieur Thibaut LELY demeurant 9 rue des Cigales 40480 Vieux Boucau.

Immatriculation de la Société au RCS de Dax

Pour Avis

L23AL05483



Aux termes d'un ASSP en date du 25/10/2023, il a été constituée une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **AUBERGE CAULE**  
Objet social : Restaurant, bar, hôtel  
Siège social : 35 route de Mimizan, 40110 ONESSE ET LAHARIE

Capital : 5 000 €  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MONT-DE-MARSAN

Président : Mme LABASTE Karine, demeurant 51 route de Lesbordes, 40110 ONESSE ET LAHARIE

Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clause d'agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Pour avis  
L'associée unique

L23AL05490



**Me Angélique MONTAGNER**  
Notaire  
12 avenue de Laubian  
Seignosse (Landes)

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Angélique MONTAGNER, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à Seignosse, 12 avenue de Laubian, le 10 novembre 2023, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : **WORKBOX**

Le siège social est fixé à : Capbreton (40130), 6 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : mille euros (1.000,00 EUR).

Les apports sont en numéraire.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les premiers gérants de la société sont :

Monsieur Jérémy SALMON demeurant à Capbreton (40130) 2 Bis avenue de l'Adour. Et Madame Amandine BORDERIE épouse SALMON demeurant à Capbreton (40130) 2 Bis avenue de l'Adour.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de Dax.

Pour avis, le Notaire

L23AL05494



**NOTAIRE NOUVELLE VAGUE**  
Maître Claire NICOLAS-CHABANNES  
Maître Paul-Mathieu CHABANNES  
Notaires Associés

Par acte authentique du 10 novembre 2023 reçu par Me CHABANNES, officiant à Soorts-Hossegor (40) il a été constituée une SCI dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : **IRIS**

Siège social : 275 rue des Gemmeurs à Soorts-Hossegor (40150)

Capital social : 415.000 euros

Objet : Dans un premier temps : la détention des biens mobiliers et immobiliers qui lui seront apportés en nue-propriété et la gestion desdits biens dans la mesure compatible avec sa qualité de nue propriétaire ; la propriété et la gestion des biens mobiliers et immobiliers qu'elle pourrait acquérir en pleine propriété au cours de la vie sociale.

Et dans un second temps, après extinction de l'usufruit, la propriété et la gestion des biens qui lui ont été apportés et de tous biens mobiliers et immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire de quelle manière que ce soit.

Le tout en vue de la réalisation des bénéfices qui résulteront, dans un premier temps : de l'augmentation de la valeur de la nue-propriété détenue par elle ; et des opérations de gestion des biens mobiliers et immobiliers qu'elle pourrait acquérir au cours de la vie sociale.

Puis dans un second temps des opérations de gestion ou d'aliénation des biens mobiliers et immobiliers devenus son entière propriété.

Enfin, de manière générale et durant toute la vie sociale, la société pourra toujours réaliser des investissements patrimoniaux et financiers.

Gérants : Monsieur Jean LANNEMAJOU et Madame Marie-Thérèse LANNEMAJOU demeurant 275 rue des Gemmeurs à Soorts-Hossegor (40150)

Cession de parts : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Dax

Pour avis, le Notaire

L23AL05516

**24H/24H**

PUBLICATION DE VOTRE  
ANNONCE LÉGALE EN LIGNE VIA  
NOTRE PLATEFORME WEB :

[annoncelegale.annonces-landaises.com](https://annoncelegale.annonces-landaises.com)





**Me Vincent CHABANNE**  
49 Boulevard de Latre de  
Tassigny  
40990 Saint-Paul-lès-Dax  
Tél : 05 58 98 98 51  
vincent.chabanne@notaires.fr

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique reçu par Me Vincent CHABANNES, notaire à Saint-Paul-lès-Dax (Landes) en date du 13 novembre 2023 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :

**AVENIR DESIGN IMMOBILIER**

Capital : 1.000 euros

Siège : 918 avenue Maréchal Foch à Saint-Paul-lès-Dax (40990)

Objet : L'activité de marchand de biens au sens le plus large et le plus étendu ; l'activité de lotisseur ; la promotion immobilière de bâtiments résidentiels ou non résidentiels et de bâtiments à usage principal d'habitation ; l'investissement immobilier au moyen de l'acquisition de tous biens et droits immobiliers, directement ou indirectement, également via l'acquisition de tout titre de capital de société immobilière ou à prépondérance immobilière constituée ou à constituer ; l'investissement patrimonial et financier ; la mise en valeur, la transformation, la construction, la rénovation, l'aménagement, la gestion, l'exploitation, la location et la vente de ces immeubles ; la détention, la gestion, l'achat, la revente de tout titre de capital de société immobilière ou à prépondérance immobilière ; l'acquisition, la gestion, la cession et la prise de participations dans toutes sociétés, entreprises ou groupements quelconques, et notamment de toutes valeurs mobilières, de droits sociaux ou de parts d'intérêts de sociétés ainsi que de tous titres de placement ; le tout au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet et susceptibles d'en favoriser le développement

Durée : 99 années

Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix.

Agrément : Aucune cession au profit de qui que ce soit n'est libre.

Président : M. Mathieu FONT demeurant 918 avenue Maréchal Foch à Saint-Paul-lès-Dax (40990)

Immatriculation : au RCS de Dax

Pour avis

L23AL05560



**CABINET  
D'AVOCATS JL DEKENS  
CONSULTANTS  
TJSO**  
4 allée Claude Mora  
40000 Mont-de-Marsan

- Monsieur André ALTURAS SERRA, demeurant à Sore (40), 610 rue des Bruyères

- Monsieur Nuno ALTURAS SERRA, demeurant à Callen (40), 205 chemin de Traouquevert

- Monsieur Sébastien DE OLIVEIRA, demeurant à Callen (40), 33 place Fernand Dupuy

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

La Gérance

L23AL05573



**SELARL COUSSEAU -  
PERRAUDIN - GADOIS -  
DIVERNET**  
Société d'avocats  
42 cours du Maréchal Joffre  
1er étage, n° 3, 40100 Dax

## CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MORCENX-LA-NOUVELLE du 6 novembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile de Moyens

Dénomination sociale :

**DANGOUMAU-ORANO**

Siège social : 2, rue Georges Clément, 40110 MORCENX LA NOUVELLE

Objet social : la mise en commun de tous les moyens matériels nécessaires en vue de faciliter l'exercice des activités professionnelles des associés, et notamment l'acquisition ou la prise à bail de tous les immeubles et droits immobiliers nécessaires à l'exercice de ces professions, ou au logement de ses membres ou de son personnel

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Madame Luana ORANO domiciliée 2450 Route de Herm à GOURBERA (40990) et Madame Camille DANGOUMAU née le 17 mai 1990 domiciliée 2326 Route du Peyreut à SABRES (40630)

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément obtenu à l'unanimité des associés

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Mont-de-Marsan.

Pour avis

L23AL05589



**PERSPECTIVES  
NOTAIRES**



**SARL PERSPECTIVES NOTAIRES**  
40800 AIRE SUR L'ADOUR

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 15 novembre 2023 à Mont-de-Marsan (40), il a été institué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

**TEIXEIRA CHARPENTE**

Capital : 10 000 euros

Siège social : ZA Lagarenne 40430 Sore

Objet : Travaux de charpente, conception, fabrication, construction et commercialisation de charpentes, pose et fabrication de menuiseries, escaliers et couverture, pose de revêtements de sols, murs et parquets, isolation, Zinguerie.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérants :

- Monsieur Ricardo ALTURAS SERRA, demeurant à Sore (40), 906 avenue du Général de Gaulle

Suivant acte reçu par Maître François AUDHUY, Notaire associé à AIRE SUR L'ADOUR (Landes), le 15 novembre 2023, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes : Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Dénomination sociale : **LES 4 L**. Siège social : CASTANDET (40270) 285 chemin de Cachaou. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 EUR) en numéraire. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Les gérants de la société sont : Monsieur Guillaume Pascal Roland Louis LEROY, demeurant à CASTANDET (40270) 285 chemin de Cachaou et Ma-

demoiselle Stéphanie Sylvie LOQUIN, demeurant à CASTANDET (40270) 285 chemin de Cachaou. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MONT DE MARSAN. Pour avis. Le notaire.

L23AL05590

## MODIFICATIONS



**GA BOIS**

Société à Responsabilité Limitée  
Unipersonnelle  
Au capital de 25 730 €  
Siège social : 3, lotissement de la Gare  
40180 SAUGNAC ET CAMBRAN  
833 333 982 RCS DAX

## AVIS DE PUBLICITÉ

L'associé unique a décidé le 25/09/2023 le transfert du siège social de 3, lotissement de la Gare-40180 SAUGNAC ET CAMBRAN à «Les Balcons du Soleil Bat E Apt 10 201 Rue des Fauvettes» 40990 SAINT PAUL LES DAX à compter de ce jour.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de DAX  
Pour avis

L23AL04548



**CV HOLDING**

Société par actions simplifiée  
au capital social de 75 000 euros  
Siège social : 326 boulevard Oscar  
Neimeyer  
Centre commercial du Grand Moun  
40280 SAINT PIERRE DU MONT  
842 966 855 RCS MONT DE MARSAN

## AVIS DE PUBLICITÉ

Suivant DUA du 30/09/2023, il a été pris acte de la nomination de Monsieur Bertrand MARTINS, demeurant 1, rue Jacqueline AURIOL-Résidence ATRIUM -40100 DAX en qualité de Président à compter de ce jour et de la démission de Monsieur Jean-Charles GALOPIN de son mandat de Président à compter de ce jour

Le dépôt des actes et pièces sera effectué au greffe du tribunal de commerce de MONT DE MARSAN

POUR AVIS ET MENTION  
Le Président

L23AL04950

2) Cette fusion a été approuvée par décision des associés prise à l'unanimité de l'EARL POUPON le 31.10.2023 et par décision de l'associé unique de l'EARL CAMBRUN en date du 31.10.2023. En rémunération de cet apport-fusion, les associés de l'EARL POUPON ont décidé une augmentation de capital de 44.728,53 €, pour le porter de 96.042,88 euros à 140.771,41 €, par création de 2.934 parts sociales nouvelles, de 15.2449 € de nominal, entièrement libérées, attribuées à l'associé unique de l'EARL CAMBRUN à raison de 1 part sociale de l'EARL CAMBRUN pour 0,98 part sociale de l'EARL POUPON. La prime de fusion s'élève à un montant de 67.720,66 euros.

3) Juridiquement, la fusion a pris effet le 31.10.2023. Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 30.09.2023, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par l'EARL CAMBRUN depuis le 30.09.2023 et le 31.10.2023 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de l'EARL POUPON et considérées comme accomplies par l'EARL POUPON depuis le 30.09.2023.

4) Aux termes de la même décision des associés du 31.10.2023, les associés ont décidé à l'unanimité :

- de réduire le capital social de l'EARL POUPON avec effet fiscal et comptable au 30.09.2023 d'un montant de 2.261,41 € pour le porter de 140.771,41 € à 138.510,00 €. Cette réduction est réalisée au moyen de la réduction de la valeur nominale des 9.234 parts sociales, d'environ 15.2449 euros à 15,00 euros chacune.

- de réduire le capital social avec effet fiscal et comptable au 30.09.2023 de l'EARL POUPON d'un montant de 34.260 euros pour le porter de 138.510,00 euros à 104.250 euros. Cette réduction du capital social est opérée par rachat par la Société de 2.284 parts sociales d'une valeur de 15 euros chacune à Monsieur GROCC Jérémy, associé de la Société.

- de modifier les articles 6, 7 et 8 des statuts.

Mention sera faite au RCS de DAX  
Pour Avis,  
La Gérance

L23AL05236

**« LA PALMERAIE »**

Société par actions simplifiée  
Au capital social de 100 €  
Siège Social : 132 Route de Basque  
40250 LOURQUEN  
908 437 643 R.C.S. DAX

## NON DISSOLUTION

Aux termes d'une décision collective des associés en date du 30.06.2023, l'Assemblée Générale extraordinaire, statuant en application de l'art. L.225-248 du code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social. Mention sera faite au RCS de DAX  
Pour avis,

L23AL05323



**SELARL COUSSEAU -  
PERRAUDIN - GADOIS -  
DIVERNET**  
Société d'avocats  
42 cours du Maréchal Joffre  
1er étage, n° 3, 40100 Dax

## SCI LA CENTRALE

SCI au capital de 100 €  
Siège social : che de Camenbron  
40660 Messanges  
RCS de Dax n°532 344 793

L'AGE du 20/10/2023 a décidé de procéder à l'extension de l'objet social en ajoutant à l'article 2 les activités suivantes : Activité de loueur en meublé avec fourniture de prestations hôtelières et para-hôtelières.

La décision sera effective à compter du 20/10/2023, l'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Le reste est sans changement.  
Modification au RCS de DAX.

L23AL05325

ABONNEZ-VOUS



### PERROU ET FILS

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 2.000.000,00 €  
Siège social : 3 rue Emile Crouzet  
Zone Industrielle 40160 Ychoux  
504 904 020 RCS MONT DE MARSAN

Selon AGO du 15/09/2023, il résulte que M. Jérémy PERROU, demeurant à Ychoux (40160) 22 avenue Larreillet, a été nommé gérant pour une durée illimitée à compter du 15/09/2023 en remplacement de M. Christian PERROU démissionnaire.  
L23AL05328



### NIXON EUROPE

SARL au capital de 4 371 200 €  
Siège social : 646 AV DES REMOULÉURS  
40150 SOORTS HOSSEGOR  
RCS de DAX n°431 951 425

En date du 19/10/2023, l'associé unique a décidé à compter du 19/10/2023 de nommer en qualité de gérant M. LAATS Andrus, demeurant 1650 Bella Laguna Court, 92024 ENCINITAS (ETATS-UNIS) en remplacement de Mme DYNAN Nancy, pour cause de démission.

Modification au RCS de DAX  
Pour avis  
Le Gérant

L23AL05333

### CASSADIEGO

Société civile immobilière  
Au capital de 2.000,00 EUR  
Lieu dit Lande de Bidot  
Route de Laubanière  
40380 LOUER  
502 124 985 RCS DAX

### CHANGEMENT DE GÉRANT TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant PV de l'AGE en date du 16 octobre 2023, les associés nomment cogérante Madame Christel MENSOUZA, demeurant à LOUER (40380) 790 route de Laubanière, à compter du 16 octobre 2023.

Les associés ont décidé de transférer le siège de la société à SAINT-JEAN-DE-MARSACQ (40230) 15 impasse du Béquillon à compter du 16 octobre 2023.

Le dépôt légal sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de DAX (Landes).

Pour avis

L23AL05360



SARL PERSPECTIVES NOTAIRES  
40700 HAGETMAU

### SCI CAULE

Société civile  
Au capital de 38.200,00 euros  
Siège social : 381 Route des Plages  
40170 LEVIGNACQ  
433 495 967 RCS DAX

### CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes d'un acte reçu par Maître Thibault ARGUEIL, Notaire associé à HAGETMAU, en date du 6 octobre 2023, enregistré au SPFE de MONT-DE-MAR-

SAN le 18 octobre 2023 Dossier 2023 48059 référence 4004P01 2023 N 01483, il été mis fin aux fonctions de gérant de Madame Claudine CAULE épouse MORA par suite de sa démission. Madame Pauline CAULE épouse DAUGA demeurant à AZUR (40140) 610 route du Lac est nommée cogérante à compter du 6 octobre 2023.

Le dépôt légal sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de DAX (Landes).

Pour avis  
Le notaire

L23AL05416



SARL PERSPECTIVES NOTAIRES  
40800 AIRE SUR L'ADOUR

### SCI M3A

Société civile immobilière  
Au capital de 1.500,00 €  
Siège social à AIRE-SUR-L'ADOUR (40800), 11 rue Jean Rameau  
RCS MONT DE MARSAN, SIREN sous le numéro 445343163

### MODIFICATION STATUTAIRE

Aux termes d'un acte reçu par Maître François AUDHUY Notaire à AIRE SUR L'ADOUR, le 23 mars 2023 enregistré au SPFE de MONT DE MARSAN, le 7 avril 2023, référence 2023N00499 a été constatée la modification suivante : Démission en tant que co gérante de Madame Audrey ABADIE, demeurant à NOGARO (32110), 5 rue de la Gravière. Désormais la société sera gérée par Monsieur Arnaud ABADIE demeurant à AIRE -SUR-L'ADOUR (40800), 11 rue Jean Rameau, seul. En conséquence l'article 13 des statuts sera modifié. La modification sera faite au RCS de MONT DE MARSAN. Pour avis. Le notaire

L23AL05417

### FIDAL

AVOCATS  
31 avenue Jules Bastiat,  
BP 60133,  
40103 Dax Cédex

Par décisions du 27/10/2023, il a été décidé dans la société **D&F DEVELOPPEMENTS SAS** au capital de 3.630 euros siège social : lieudit le Grand 40420 Brocas, 798 134 326 RCS Mont-de-Marsan de transférer le siège social de lieudit le Grand 40420 Brocas au 14 rue Francin 33800 Bordeaux.

L'article 3 des statuts est modifié en conséquence.

RCS Mont-de-Marsan.

Pour avis

L23AL05450



### GRAJAGAN

Société par actions simplifiée unipersonnelle  
au capital de 1.000 euros  
49, rue de Stouincoq - 40530 LABENNE  
978 175 651 R.C.S. DAX

### AVIS DE MODIFICATION DE DÉNOMINATION SOCIALE

Par procès-verbal des décisions de l'Associé unique en date du 8 novembre 2023, l'Associé unique a décidé de changer de dénomination sociale, qui devient : - GRJGN  
L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

L23AL05470

### FIDAL

AVOCATS  
31 avenue Jules Bastiat,  
BP 60133,  
40103 Dax Cédex

Aux termes des décisions des associés du 10/11/2023 de la Société **DAR-RICAU** Société à Responsabilité Limitée au capital de 200.000 euros Sise : Zone Industrielle, 1 Rue de l'Industrie 40100 Dax- 411 658 271 RCS Dax (ci-après la «Société»), il a été décidé à compter du même jour :

- La transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée.

L'objet social, sa durée et son siège demeurant inchangés. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme

Ancienne mention : Société à Responsabilité Limitée

Nouvelle mention : Société par Actions Simplifiée

Administration

Ancienne mention : Gérant M. Christophe DALL'AGNOL demeurant 1565 Route du Bayle 40180 Tercis-les-Bains.

Nouvelle mention : Président M. Christophe DALL'AGNOL demeurant 1565 Route du Bayle 40180 Tercis-les-Bains.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Toute transmission sous quelque forme que ce soit de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital quel qu'en soit le bénéficiaire même s'il est déjà associé, est soumise à agrément préalable de la société.

Mention sera faite au RCS : Dax

Pour avis

L23AL05475

### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes des décisions en date du 29/09/2023, de la société **DSL SARL** au capital de 2 197 000 euros, Siège social : Capbreton (40130) 4, rue des Galips, RCS Dax n°753 905 033, il a été décidé de transférer le siège social à Saint-Perdon (40090) 75, route de Malherbe. RCS Mont-de-Marsan.

L'article 2.2.0 des statuts sera modifié en conséquence.

Pour avis, le Gérant

L23AL05477

### In Extenso

#### SUD ATLANTIQUE

ZA la Carrère, 99 rue de la Carrère  
40990 Saint-Vincent-de-Paul

#### JEAN PHILIPPE

Société Civile Immobilière  
Au capital de 152 449 euros  
Siège social : 590 Rue Coyola  
40990 HERM  
419 838 396 RCS DAX

Aux termes d'une délibération en date du 9 novembre 2023, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Jean-Philippe DURRIOS, de-

meurant 29150 Bernardo Way - VALENCIA CA (91354) ETATS UNIS, pour une durée illimitée à compter du 9 novembre 2023.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dax.

L23AL05484

### SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE HUBICS

Société d'Economie Mixte Locale à forme anonyme

Au capital de 50.000 euros, porté à 130.300 euros

Siège social : Technopole Domolandes  
Zone Atlantisud, 50 allée de Cérés  
40230 Saint-Geours-de-Maremme  
852 057 900 R.C.S Dax

- Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26/06/2023,

- Du certificat délivré le 26/06/2023 par le Commissaire aux Comptes de la Société, constatant la libération d'actions nouvelles par compensation de créances liquides et exigibles sur la Société,

- Du procès-verbal de délibération du Conseil d'Administration en date du 26/06/2023

Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 80.300 euros par émission de 803 actions nouvelles de numéraire, et porté de 50.000 euros à 130.300 euros.

L'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis

Le Conseil d'Administration

L23AL05488



### PERENNE GESTION

Forme : SAS au capital de 1.000 euros  
Siège social : 18 Rue Pampero  
40130 Capbreton  
RCS Dax 894 497 783

### MODIFICATION DE LA DÉNOMINATION SOCIALE ET DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 02/11/2023 l'associée unique a décidé de modifier la dénomination sociale et d'adopter la dénomination **GABENA**.

Aux termes d'une décision en date du 02/11/2023, l'associée unique a décidé à compter du 2 novembre 2023 de modifier l'objet social aux activités de : Transaction sur immeubles et fonds de commerce ; architecte d'intérieur ; maîtrise d'ouvrage ; marchand de biens ; participation directe ou indirecte dans toutes sociétés existantes ou à venir et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

Les articles 3 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera portée au RCS de Dax.

Pour avis,

L23AL05500

BESOIN D'AIDE POUR  
VOTRE ANNONCE LÉGALE ?  
CONTACTEZ-NOUS AU 05 58 45 03 03



## MIA

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 15.000 euros  
Siège social : 1270 route de Dax  
40260 Castets  
832 088 207 RCS Dax

Aux termes d'une délibération en date du 29 septembre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'objet de la société, à compter du 01 octobre 2023 et de

modifier ainsi qu'il suit l'article 2 des statuts :

La société a pour objet l'exploitation de tous fonds de commerce de station-service comprenant :

- L'exploitation de pistes de recharge de carburant ou d'énergie pour véhicules motorisés, ainsi que toutes activités annexes, et notamment l'entretien et le service à la clientèle en décaulant,

- La vente de toutes sources d'énergie usuelles (produits pétroliers et assimilés, recharges électriques, gaz, etc.),

- La vente de tous produits pétroliers et assimilés,

- La vente de gaz en bouteilles,

- Le lavage,

- Tous articles concernant l'automobile, et toutes activités annexes susceptibles d'y être exploitées, et notamment :

- L'exécution de prestations de services concernant les véhicules automobiles,

- L'exploitation d'une baie,

- L'entretien, le dépannage et la réparation de tous véhicules,

- La vente de produits alimentaires et non alimentaires,

- La restauration rapide avec le cas échéant de la préparation de plats, sur place ou à emporter,

- Bar, buffet, tabac,

- La location de véhicules de tourisme et utilitaires sans chauffeur ;

- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;

- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Pour avis

L23AL05507



217 av. Corps Franc Pommies  
40280 Saint-Pierre-du-Mont  
Tél : 05 58 06 26 64

## UNE IDEE DONT L HEURE EST VENUE

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée  
Capital social : 2 000 euros  
Siège social : 25 Rue de la Paix  
40000 MONT-DE-MARSAN  
849 984 844 RCS MONT-DE-MARSAN

## MODIFICATIONS

## CONTINUATION DE LA SOCIÉTÉ

Aux termes de la décision de l'associée unique en date du 31/10/2023, l'associée unique a décidé, malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

## TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de la décision de l'associée unique en date du 31/10/2023, l'associée unique a décidé de transférer le siège social à : 71 Rue George STEPHENSON 40280 SAINT-PIERRE-DU-MONT.

Mention sera portée au RCS de MONT-DE-MARSAN.

L'associée

L23AL05508

FIDAL  
AVOCATS

10 avenue de la Résistance  
BP 87537  
64075 Pau Cedex  
Tél : 05 59 32 27 40

Par assemblée générale extraordinaire en date du 03 novembre 2023, l'associée unique de la société **LE SALON BY MAGALI**, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 €, immatriculée au RCS de Dax sous le n° 953 119 906 a décidé à effet au 13 octobre 2023, de transférer le siège social de 5 impasse du Pédégert à Audon (40400) à Pontonx-sur-l'Adour (40465) 417 Avenue Robert Labeyrie et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Mention sera faite au RCS de Dax.

Pour avis

L23AL05512

## ADNP 2000

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7.622 euros  
Siège social : 99 rue Pigne Mitch  
40280 St-Pierre-du-Mont  
429 498 918 RCS Mont-de-Marsan

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 7 septembre 2023 et du procès-verbal de la gérance en date du 10 novembre 2023, le capital social a été réduit d'une somme de 5.336 euros, pour être ramené de 7.622 euros à 2.286 euros par voie de remboursement partiel de toutes les parts.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

Article 9 - Capital Social

Ancienne mention : «Le capital social est fixé à sept mille six cent vingt-deux euros (7.622 euros).»

Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à deux mille deux cent quatre-vingt-six euros (2.286 euros).»

Pour avis, la Gérance

L23AL05519



NOTAIRE NOUVELLE VAGUE  
Maître Claire NICOLAS-CHABANNES  
Maître Paul-Mathieu CHABANNES  
Notaires Associés

## GAUIS

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 5.000 €  
Siège social : 50 allées de Cérés  
Pépinières d'Entreprises Domolandes Parc d'Activités Atlantisud  
40230 Saint-Geours-de-Maremne  
Transféré : 500 route de Labagnère  
40140 Soustons  
837 657 238 RCS Dax

Suivant procès-verbal des décisions en date du 6 novembre 2023 l'associé unique décide à compter de ce même jour de transférer le siège social du 50 allées de Cérés, Pépinières d'Entreprises Domolandes, Parc d'Activités Atlantisud à Saint-Geours-de-Maremne (40230) au 500 route de Labagnère à Soustons (40140).

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Modification RCS Dax.

Pour avis,

L23AL05522

## AVIS DE PUBLICITÉ

## ADNP 2000

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 2.286 euros  
Siège social : 99, rue Pigne Mitch 40280  
Saint-Pierre-du-Mont  
429 498 918 RCS Mont-de-Marsan

Aux termes des délibérations en date du 13 novembre 2023, la collectivité des associés a pris acte :

- De la décision prise par Monsieur Dominique DEHEZ de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Ludovic DEHEZ, demeurant 582 rue du Roussillon 40280 Saint-Pierre-du-Mont, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

- Du transfert du siège social de la Société de Saint-Pierre-du-Mont (40280), 99 rue Pigne Mitch à Bretagne-de-Marsan (40280), 1065 route de Bretagne.

Les statuts ont été modifiés en conséquence

mention sera faite au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis, la Gérance

L23AL05523

## TRANSPORTS DU CAP DE GASCOGNE

SARL au capital de 255.293 €  
Siège social :

Route de Pau 40500 Saint-Sever  
481 361 061 RCS de Mont-de-Marsan

Le 08/11/2023, l'AGO a décidé de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire EXCO, SA au capital de 394.800€, 8 avenue Sadi Carnot, 40000 Mont-de-Marsan, 897 050 027 RCS de Mont-de-Marsan, représentée par M. DEYTS Jean Michel. Mention au RCS de Mont-de-Marsan.

L23AL05527



SCP François PETGES  
& Stéphane PETGES  
Notaires Associés  
302 rue du Juston  
40230 Castets-des-Landes

## TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par PV du 14 novembre 2023, la Société dénommée **J&J ASSOCIATES**, au capital de 200,00 €, ayant son siège social à Mimizan (40200), 10 rue du Casino, immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan, sous le numéro 949 151 443, a décidé le transfert de son siège social - établissement principal au 58 avenue Maurice Martin 40200 Mimizan.

Pour Avis

L23AL05551

## FINSA FRANCE

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 2.229.340 euros  
Siège social : 151 Route de Heures ZI  
40110 Morcenx  
RCS Mont-de-Marsan 342 696 317

Par décision de l'AGO du 27 octobre 2023, il a été décidé de nommer PKF Arsilon Commissariat aux Comptes Société par Actions simplifiée 47 rue de Liège 75008 Paris RCS Paris 811 599 406 en qualité de commissaire aux comptes titulaire en remplacement de PRICE WATERHOUSE COOPERS AUDIT Société par actions simplifiée, 63 rue de Villers 92200 Neuilly-sur-Seine RCS Nanterre 672 006 483 à compter du 27/10/2023.

Monsieur GRAVIER Laurent, 122 route du Médoc 33110 Le Bouscat commissaire aux comptes suppléant est démissionnaire et il n'est pas remplacé.

Modification au RCS de Mont-de-Marsan.

L23AL05556

## FINSA HOLDING FRANCE

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 17 692 261,38 Euros  
Siège social : Morcenx-la-Nouvelle (40110) lieudit «Hourès»  
417 993 599 RCS Mont-de-Marsan

Par décision de l'AGO du 27 octobre 2023, il a été décidé de nommer PKF Arsilon Commissariat aux Comptes Société par Actions simplifiée 47 rue de Liège 75008 Paris RCS Paris 811 599 406 en

qualité de commissaire aux comptes titulaire en remplacement de PRICE WATERHOUSE COOPERS AUDIT Société par actions simplifiée, 63 rue de Villers 92200 Neuilly-sur-Seine RCS Nanterre 672 006 483 à compter du 27/10/2023.

Monsieur GRAVIER Laurent, 122 route du Médoc 33110 Le Bouscat commissaire aux comptes suppléant est démissionnaire et il n'est pas remplacé.

Modification au RCS de Mont-de-Marsan.

L23AL05557

## FIDAL

AVOCATS  
31 avenue Jules Bastiat,  
BP 60133,  
40103 Dax Cédex

## OLIVER SARL

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 30 000 €  
Siège social : 143 rue Jean Oddos  
40990 Saint-Paul-lès-Dax  
N° SIREN 812 637 197 00011  
RCS Dax 812 637 197

Par Assemblée générale des associés du 24/08/2023, il a été décidé suite au décès du gérant Monsieur Henri OLIVIER de ne pas pourvoir à son remplacement. RCS Dax.

Pour avis

L23AL05561



217 av. Corps Franc Pommies  
40280 Saint-Pierre-du-Mont  
Tél : 05 58 06 26 64

## SCM MEDICALE DU PARC

Forme : Société Civile de Moyens  
Capital social : 2 439,18 euros  
Siège social : 53 avenue Camille Claudel  
40280 SAINT PIERRE DU MONT  
331 455 584 RCS MONT DE MARSAN

## REDUCTION DU CAPITAL

Aux termes de l'AGE en date du 30/09/2023, les associés ont décidé de réduire de capital social de 975,37 euros pour être ramené de 2.439,18 euros à 1.463,81 euros par rachat de 64 parts d'une valeur nominale de 15,24 euros chacune.

Le capital social fixé à 1463,81 euros est divisé en 96 parts sociales d'une seule catégorie, d'une valeur nominale de 15,24 euros chacune, entièrement libérées.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

## ARTICLE 7 CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention « Le capital social est fixé à la somme de DEUX MILLE QUATRE CENT TRENTE NEUF EUROS ET DIX-HUIT CENTIMES (2.439,18 €)

Nouvelle mention « Le capital social est fixé à la somme de MILLE QUATRE CENT SOIXANTE TROIS EUROS ET QUATRE VINGT-UN CENTIMES (1.463,81 euros)

Mention sera portée au RCS MONT DE MARSAN

## AUGMENTATION DU CAPITAL

Aux termes de l'AGE en date du 30/09/2023, les associés ont décidé d'augmenter le capital social de 975,37 € pour le porter de 1.463,81 euros à 2.439,18 euros par émission de 64 parts nouvelles d'une valeur nominale de 15,24 euros chacune.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

## ARTICLE 7 CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : « Le capital social est fixé à la somme de MILLE QUATRE CENT SOIXANTE TROIS EUROS ET QUATRE VINGT-UN CENTIMES (1.463,81 euros)

Nouvelle mention « Le capital social est fixé à la somme de DEUX MILLE QUATRE CENT TRENTE NEUF EUROS ET DIX-HUIT CENTIMES (2.439,18 €)

Mention sera portée au RCS MONT DE MARSAN

La Gérance

L23AL05562

## KELLING

SAS au capital de 1 €  
Siège social : 277 rue de la Grande Lande  
40260 Castets  
RCS de DAX n°812 208 585

L'AGE du 01/11/2022 a décidé le transfert du siège social au 277 rue de la Grande Lande, 40260 CASTETS à compter du 01/11/2022.

Pour avis  
Jacques Delphine

L23AL05569

## SCI CEMO-SEMY

SCI au capital de 121 000 €  
Siège social : 74 av de la Forêt de Mauco  
40500 Bas-Mauco  
RCS de Mont-de-Marsan n°901 617 704

L'AGE du 15/11/2023 a décidé le transfert du siège social au 65, Place de la grande lande, 40500 Bas-Mauco compter du 15/11/2023.

Pour avis  
Cécile POURQUEY-OUHAB

L23AL05576

## FIDAL

AVOCATS  
31 avenue Jules Bastiat,  
BP 60133,  
40103 Dax Cédex

Aux termes des décisions du 20/10/2023 de la société **A.P.C.** SCI au capital de 1.000 euros, Siège social : 12 Ter Rue du Born 40230 Saint-Vincent-de Tyrosse, 878 546 720 RCS Dax, il a été décidé de :

- De ne pas remplacer M. Alexandre DESJARDIN, démissionnaire, dans ses fonctions de cogérant et ce, à compter de ce jour.

- De transférer le siège social au 12 Ter Rue du Born 40230 Saint-Vincent-de Tyrosse au 12 Rue des Campeurs 40130 Capbreton.

Les articles 4 et 7 des statuts sont modifiés.

Pour avis, le Gérant

L23AL05577

## FIDAL

AVOCATS  
31 avenue Jules Bastiat,  
BP 60133,  
40103 Dax Cédex

Aux termes des décisions du 23/10/2023 de la société **A.P.C.** SCI au capital de 1.000 euros, Siège social : 12 Ter Rue du Born 40230 Saint-Vincent-de Tyrosse, 878 546 720 RCS Dax, il a été décidé de modifier la dénomination sociale qui devient «**ROSE HILL**»

L'article 3 des statuts sont modifiés.

Pour avis, le Gérant

L23AL05578

## SOTRANSUD 40

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 34.000 €  
Siège social ancien : Hagetmau (40700) Zone Industrielle, route de Cazalis  
Siège social nouveau : Bordeaux (33100) 64 bis rue des Vivants  
884 204 181 RCS Mont-de-Marsan

Par décisions collectives des associés prises par acte le 23 octobre 2023, les associés ont décidé de transférer le siège social à Bordeaux (33100) 64 bis rue des Vivants à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023 et de modifier l'article 4 «Siège Social» des statuts.

Le dépôt légal sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

L23AL05598

# In Extenso

AQUITAINE  
Sté d'Expertise Comptable  
8 allée de la Capère  
40000 Mont-de-Marsan

## MARGOTTON

SAS au capital de 5 000 €  
Siège social :  
6 rue Dominique de Gourgues  
40000 Mont-de-Marsan  
882 958 622 RCS Mont-de-Marsan

L'actionnaire unique, par décision en date du 16 novembre 2023 a pris acte de la démission de Mme Margaux PETIT de son mandat de Présidente avec effet au 16 novembre 2023. Il a été nommé en remplacement la SARL LES PYRENEES dont le siège social est 20 Avenue du 34<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie 40000 Mont-de-Marsan.

Présidence :

Ancienne mention : Mme Margaux PETIT demeurant 82 Route du Château 40900 Laglorieuse

Nouvelle mention : SARL LES PYRENEES 20 Avenue du 34<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie 40000 Mont-de-Marsan.

L23AL05599

## DISSOLUTIONS

**X SOGEXA**

217 av. Corps Franc Pommies  
40280 Saint-Pierre-du-Mont  
Tél : 05 58 06 26 64

D2L

Forme : Société à responsabilité limitée  
Capital social : 6 000 euros  
Siège social : 330 Impasse de MARSAN,  
40090 SAINT-AVIT  
529 503 450 RCS MONT-DE-MARSAN

## DISSOLUTION

Aux termes de l'AGE en date du 30/09/2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société.

Monsieur Jean-Paul LOUIT, Gérant de la Société D2L, demeurant 175 Route de Roquefort, 40090 SAINT-AVIT (FRANCE), a été nommé liquidateur et a reçu les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la Société, adresse où doit être envoyée la correspondance.  
Le Gérant

L23AL05474

**X SOGEXA**

217 av. Corps Franc Pommies  
40280 Saint-Pierre-du-Mont  
Tél : 05 58 06 26 64

## CHATELET KRYSTEL

Forme : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée  
Capital social : 2.000 euros  
Siège social : 417 Avenue Robert Labeyrie  
40465 Pontonx-sur-l'Adour  
832 775 142 RCS Dax

## DISSOLUTION

Aux termes de la décision de l'associé unique en date du 26/10/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société.

Madame Krystel CHATELET, Gérante associée de la Société CHATELET KRYSTEL demeurant 58 avenue des Tilleuls 40465 Laluque (France), a été nommé liquidateur et a reçu les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse suivante: 58 Avenue des Tilleuls, 40465 Laluque, adresse où doit être envoyée la correspondance.

L23AL05504

SCI LE NAPOLEON  
Société civile immobilière  
en liquidation  
au capital de 762,25 euros  
Siège social : Lieudit Carlos  
RN 124 Angoumé - 40990 ANGOUME  
403 944 465 RCS DAX

L'AGE réunie le 02/10/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 02/10/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Michel GRACIA, demeurant 22 chemin de Napoléon 40990 ANGOUME, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DAX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le Liquidateur

L23AL05575

## CLÔTURES

### DU MOULIN

Société Civile d'Exploitation Agricole  
En cours de liquidation  
Au capital social de 1.000 €  
Siège Social : 2 Route du Moulin  
40400 AUDON  
Siège de la Liquidation :  
2 Route du Moulin 40400 AUDON  
893 692 210 R.C.S. DAX

Suivant décision en date du 24.10.2023, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice, Madame GAÜZERE Sophie demeurant 29 Route de Tartas 40400 AUDON, déchargé cette dernière de son mandat et prononcé la clôture des comptes de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DAX.

Mention sera faite au RCS de DAX.  
Pour avis.

L23AL05145

**CERFRANCE**  
ADOUR OCEAN

### SLM CONSEIL

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 50 euros  
Société en liquidation  
Siège social : Impasse de la Cantere  
40130 CAPBRETON  
840 933 139 RCS DAX

Par décision de l'associée unique du 25/10/2023, Madame Stéphanie LE MADEC, a :

- Approuvé les comptes définitifs de liquidation

- Donné quitus au Liquidateur et l'a déchargé de son mandat,

- Prononcé la clôture des opérations de liquidation au 30/09/2023

Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DAX

Mention sera faite au RCS de DAX

Pour avis,

L23AL05178

**TEC.GE.FI**

## TASTY FOOD

SASU au capital de 100 €  
Siège social : 1545 rte du Cap de l'Homy  
40170 LIT ET MIXE  
RCS de DAX n°885 091 777

En date du 31/07/2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. HATHOUTI Samir de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/07/2023.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DAX.

Pour avis  
Le liquidateur

L23AL05373

**KPMG**

### GTE

Société à Responsabilité Limitée  
En liquidation  
Au capital de 7.622,45 euros  
Siège : 141 Rue de la Téoulère  
40280 Saint-Pierre-du-Mont  
Siège de liquidation :  
141 Rue de la Téoulère  
40280 Saint-Pierre-du-Mont  
342 183 472 RCS Mont-de-Marsan

L'Assemblée Générale réunie le 30 septembre 2023 au siège social de la société a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Marjorie Dementhon, demeurant 150 chemin de Gadet - 40280 Saint Pierre du Mont, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Mont-de-Marsan, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, le Liquidateur

L23AL05469

**X SOGEXA**

217 av. Corps Franc Pommies  
40280 Saint-Pierre-du-Mont  
Tél : 05 58 06 26 64

### LES CHAPITEAUX DE CHALOSSE

Forme : Société à responsabilité limitée, société en liquidation  
Capital social : 19 056,13 euros  
Siège social : 120 Route de ROQUEFORT,  
40090 SAINT-AVIT  
398 938 803 RCS MONT-DE-MARSAN

## LIQUIDATION

Aux termes de l'AGE en date du 30/09/2023, les associés ont décidé de donner quitus au liquidateur Monsieur Jean-Paul LOUIT, demeurant 175 Route de Roquefort, 40090 SAINT AVIT (France), et de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

La société sera radiée du greffe de MONT-DE-MARSAN

Le liquidateur

L23AL05471

WWW.ANNONCES-LANDAISES.COM





217 av. Corps Franc Pommies  
40280 Saint-Pierre-du-Mont  
Tél : 05 58 06 26 64

**D2L**

Forme : Société à responsabilité limitée, société en liquidation  
Capital social : 6 000 euros  
Siège social : 330 Impasse de MARSAN, 40090 SAINT-AVIT  
529 503 450 RCS MONT-DE-MARSAN

**LIQUIDATION**

Aux termes de l'AGE en date du 30/09/2023, les associés ont décidé de donner quitus au liquidateur Monsieur Jean-Paul LOUIT, demeurant 175 Route de Roquefort, 40090 SAINT-AVIT (FRANCE), et de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

La société sera radiée du greffe de MONT-DE-MARSAN  
Le liquidateur

L23AL05476

**EARL DE LHEURTE**

Exploitation Agricole à Responsabilité limitée  
Société en cours de liquidation  
Au capital social de 7.500 €  
Siège Social et Siège de la Liquidation : 532 Route d'Audon 40400 TARTAS  
893 706 945 R.C.S. DAX

Suivant décision en date du 15.11.2023 la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur M. COMMET Didier demeurant 532 route d'Audon 40400 TARTAS et déchargé ce dernier de son mandat, puis a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DAX

Mention sera faite au RCS de DAX  
Pour avis

L23AL05515

**SCI DE BEGUERIE**

Société en cours liquidation  
Au capital de 28 965,31 €  
Siège social 40090 CAMPET LAMOLERE  
Lieu-dit Beguerie  
R.C.S. MT DE MARSAN : N° 342 143 302

**AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 15 Juillet 2023, les associés ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus au liquidateur, Madame Marie Françoise CHIMITS, divorcée LEMOINE, demeurant à SAINT PIERRE DU MONT (40280), 18 rue de l'Auvergne, pour sa gestion et la décharge de son mandat, et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.

Le dépôt des pièces et des comptes de liquidation sera effectué au R.C.S. de MONT DE MARSAN.

Pour Avis  
Le liquidateur

L23AL05549

**LOCATIONS GERANCES**

Selon un acte SSP du 23.08.2023, **TOTAL ENERGIES MARKETING FRANCE**, SAS au capital de 390.553.839 euros avec siège social 562 Avenue du Parc de l'île 92000 Nanterre, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 531 680 445 a consenti un contrat de location-gérance du 01.10.2023 au 30.09.2026, sans tacite reconduction à la **SARL MIA** au capital de 15.000,00 euros, avec siège social 1270 route de Dax 40260 Castets immatriculée au RCS de Dax sous le n°832 088 207, portant sur un fonds de commerce de station-service et activités annexes dénommé relais de Castets sis 1270 route de Dax 40260 Castets.

L23AL05506

**FIN DE LOCATION GÉRANCE**

La location-gérance du fonds de commerce de restauration au 372 Boulevard des Sables 40600 Biscarrosse confiée, par acte sous-seing privé du 01.06.2021, par la **SASU LA PAILLOTE**, au capital social de 1.000 € ayant son siège social au 372 Boulevard des Sables 40600 Biscarrosse, immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le N° 793 602 004 à **SAS DULIN-HUON**, au capital social de 2.000 €, siège social au 372 Boulevard des Sables 40600 Biscarrosse, immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le N° 900 744 368, est résiliée par son arrivée du terme convenu au 31.10.2023.

Pour avis

L23AL05543

**FONDS DE COMMERCE**



**DUPOUY & ASSOCIES**  
Hossegor - Tarnos (40)  
Biarritz - Bayonne - Pau (64)  
Jullian - Ossun (65)

**CESSION DE FONDS DE COMMERCE**

Aux termes d'un acte authentique reçu le 25/10/2023 par Me BRUMONT Claire, notaire à BAYONNE (64100) - 30 rue Lormand, enregistré au SIE BAYONNE, le 09/11/2023, dossier : 2023 00039241, bordereau : 6404P03 2023N01526, **M. ALVAREZ Jérôme Alain**, demeurant 91 allée Mozart, 64990 MOUGUERRE, a cédé à **MAISON POIROT**, SAS au capital de 100 euros, ayant son siège social 12 boulevard d'Augusta, 64200 BIARRITZ, immatriculé au RCS de BAYONNE sous le n°979 842 937, un fonds de commerce : Restauration traditionnelle sur place et cafétéria, exploité sis 56 boulevard Jacques Duclos, 40220 TARNOS, moyennant le prix de 100 000 euros.

La date d'entrée en jouissance est fixée au 25/10/2023.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales aux adresses suivantes :

- Pour la correspondance : 3 boulevard Jacques Duclos, Maître Rémi DUPOUY, 40220 TARNOS

- Pour la validité : 3 boulevard Jacques Duclos, Maître Rémi DUPOUY, 40220 TARNOS pour la validité.

Pour avis  
Le notaire

L23AL05355



**Mes Isabelle BONNARDEL Jean DARMUZEY Paul NOEL Elodie LAFFARGUE**  
Notaires Associés  
190 rue Jules Ferry,  
BP 60094  
40601 Biscarrosse cedex

**CESSION FONDS DE COMMERCE**

Suivant acte reçu par Maître Jean DARMUZEY, titulaire d'un Office Notarial à Biscarrosse (Landes), 190 Rue Jules Ferry, le 19 octobre 2023, enregistré à Mont-de-Marsan, le 27 octobre 2023, référence 4004P01 2023 N 01511, a été cédé un fonds de commerce par la Société dénommée **LA BASCULE**, dont le siège est à Biscarrosse (40600) 38 rue Jules Ferry, SIREN 751748732 au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan à la **COMMUNE DE BISCARROSSE**, personne morale de droit public, dont l'adresse est à Biscarrosse (40600), Hôtel de Ville, 149, avenue du 14 juillet, SIREN 214000465 un fond de commerce de RESTAURATION BAR CAFE sis à Biscarrosse (40600), 38 Rue Jules Ferry, connu sous le nom commercial LA BASCULE et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Mont-de-Marsan, sous le numéro 751 748 732. Le cessionnaire est propriétaire à compter du jour de la signature de l'acte. L'entre en jouissance est fixée au jour de la signature. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 40 000,00 EUR. Les oppositions, s'il y a

lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial de Maître Jean DARMUZEY, 190 rue Jules Ferry, 40600 Biscarrosse où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion, Le notaire

L23AL05503



10 avenue de la Résistance  
BP 87537  
64075 Pau Cedex  
Tél : 05 59 32 27 40

Suivant acte sous seing privé en date du 26 octobre 2023, enregistré au SIE de Mont-de-Marsan le 8 novembre 2023, Dossier 2023 00050885, référence 4004P01 2023 A 02000, la société **CHATELET KRISTEL**, SARLU au capital de 2.000 € sise à Pontonx-sur-l'Adour (40465), 417 Avenue Robert Labeyrie, immatriculée au RCS de Dax sous le n°832 775 142 a cédé, à la société **LE SALON BY MAGALI**, SAS au capital de 1.000 €, sise à Audon (40400), 5 impasse du Pedegert, immatriculée au RCS de Dax sous le n°953 119 906, un fonds artisanal de salon de coiffure situé à Pontonx-sur-l'Adour (40465), 417 Avenue Robert Labeyrie, moyennant le prix de 37.000 €. L'entrée en jouissance est fixée au 26 octobre 2023. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales à l'adresse du fonds vendu soit à Pontonx-sur-l'Adour (40465), 417 Avenue Robert Labeyrie.

L23AL05513



**CABINET D'AVOCATS J.L. DEKENS CONSULTANTS TJSO**  
4 allée Claude Mora  
40000 Mont-de-Marsan

Suivant acte sous seing privé en date du 30 septembre 2023 à Mont-de-Marsan, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Mont-de-Marsan, le 14 novembre 2023, Dossier 2023 00051796, référence 4004P01 2023 A 2027,

Monsieur Christian **CASTEX**, demeurant 240 route de Labouheyre 40210 Commensacq, immatriculé au RCS de Mont-de-Marsan sous le n° 313 450 009, a vendu à **LA SOCIETE D'EXPLOITATION DES ÉTABLISSEMENTS CASTEX**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.622,45 euros dont le siège social est sis route de Commensacq 40210 Labouheyre et immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le N° 399 530 674,

un fonds de commerce de vente et réparations de machines agricoles, cycles et vélomoteurs, exploité Route de Commensacq 40210 Labouheyre,

Moyennant le prix de 20.000 euros.

Les oppositions seront reçues à l'adresse d'exploitation du fonds vendu, sis à Labouheyre (40), Route de Commensacq dans les dix jours suivant la parution de la vente précitée au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales.

Par suite de cette acquisition, le contrat de location-gérance en date du 26 décembre 1994 à Labouheyre (40), portant sur le fonds de commerce de vente et réparations de machines agricoles, cycles et vélomoteurs, exploité à Labouheyre (40), Route de Commensacq, s'est éteint à compter du 30 septembre 2023 comme conséquence de la prise de jouissance dudit fonds par la société à compter de la même date et de la confusion des qualités de bailleur et de preneur sur la tête de la société.

L23AL05558



**CABINET D'AVOCATS J.L. DEKENS CONSULTANTS TJSO**  
4 allée Claude Mora  
40000 Mont-de-Marsan

Suivant acte sous seing privé en date du 30 septembre 2023 à Mont-de-Marsan, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Mont-de-Marsan, le 14 novembre 2023, Dossier 2023 00051800, référence 4004P01 2023 A 02028,

Monsieur Christian **CASTEX**, demeurant 240 route de Labouheyre 40210 Commensacq, immatriculé au RCS de Dax sous le n° 313 450 009 a vendu à la **SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES ÉTABLISSEMENTS CASTEX**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.622,45 euros dont le siège social est sis route de Commensacq 40210 Labouheyre et immatriculée au RCS de Dax sous le N° 399 530 674,

un fonds de commerce d'achat, vente et réparation de tronçonneuses et de matériel forestier et agricole, exploité au 223 avenue des Lacs 40990 Saint-Paul-lès-Dax, Moyennant le prix de 20.000 euros.

Les oppositions seront reçues à l'adresse d'exploitation du fonds vendu, sis à Saint-Paul-lès-Dax (40), 223 avenue des lacs dans les dix jours suivant la parution de la vente précitée au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales.

Par suite de cette acquisition, le contrat de location-gérance en date du 26 décembre 1994 à Labouheyre (40), portant sur le fonds de commerce d'achat, vente et réparation de tronçonneuses et de matériel forestier et agricole, exploité au 223 avenue des Lacs 40990 Saint Paul-lès-Dax, s'est éteint à compter du 30 septembre 2023 comme conséquence de la prise de jouissance dudit fonds par la société à compter de la même date et de la confusion des qualités de bailleur et de preneur sur la tête de la société.

Pour insertion

L23AL05559

**REGIMES MATRIMONIAUX**



**Maître Claude BELAICH**  
Notaire  
782 avenue du Maréchal Foch  
40990 Saint-Paul-lès-Dax  
Tél : 05.58.55.13.03  
claude.belaich@notaires.fr

**CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Maître Claude BELAICH, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à Saint-Paul-lès-Dax, 782, avenue du Maréchal Foch, CRPCEN 40054, le 8 novembre 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la Communauté Universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant entre Monsieur Manuel **RUEDA**, retraité, et Madame Christine **CAZES-CARRERE**, retraitée, demeurant ensemble à Saint-Paul-lès-Dax (40990) 11 rue Jean Jaurès. Monsieur est né à Cabra (Espagne) le 10 août 1955, Madame est née à Mont-de-Marsan (40000) le 25 juillet 1956. Mariés à la mairie de Saint-Pierre-du-Mont (40280) le 13 mai 1978 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial ou domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire

L23AL05467

SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX :



## CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Philippe DUCASSE, notaire à SOUSTONS le 08/11/2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMUNAUTE REDUITE AUX ACQUETS par M. Jean Louis CASTAGNET, retraité et Mme Danielle Claudine AURITCH, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Soustons (40140) 22 rue de Mancamp,

Mariés à la mairie de Cauneille (40300 Landes) le 8 septembre 1984 sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me Jean-Pierre PACHE notaire à Soustons (40140 Landes) le 17 août 1984 préalable à leur union.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet, à Maître DARMILACQ, BP 37, 40141 Soustons.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal Judiciaire.

Pour avis

Me Philippe DUCASSE

L23AL05481



SCP Sandra RAGUE-  
ESTAUN et  
Laure BALLUTEAUD  
Notaires Associés  
Tartas (Landes)

## AMÉNAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Laure BALLUTEAUD, notaire à TARTAS (Landes), le 6 novembre 2023,

Monsieur André Marie Bernard PEYRESBLANQUES, notaire honoraire, et Madame Marie-Josée MOUGNERES, retraitée, demeurant ensemble à Carcarès-Sainte-Croix (40400), 340 route de Carcarès-Sainte-Croix, ont modifié leur régime matrimonial de communauté par adjonction d'une clause de préciput.

Oppositions à adresser s'il y a lieu, auprès de l'Etude du notaire rédacteur.

Pour avis, Me Laure BALLUTEAUD

L23AL05487

## AUTRES ANNONCES

### EARL CAMBRUN

Exploitation Agricole à  
Responsabilité limitée

Au capital social de 59.880 €  
Siège Social : 500 Route de Lourgon  
40180 SAUBUSSE  
437 803 885 R.C.S. DAX

## FUSION

Aux termes d'une décision en date du 31.10.2023, l'associé unique a approuvé le traité de fusion du 31.10.2023, prévoyant l'absorption de l'EARL CAMBRUN par l'EARL POUPON, exploitation agricole à responsabilité limitée au capital initial de 96.042,88 euros, immatriculée au RCS de DAX sous le numéro 429 378 961, dont le siège social est situé 1529 Route de Lelané 40230 SAINT GEOURS DE MAREMNE.

En conséquence, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de l'EARL CAMBRUN, son passif étant pris en charge par la société absorbante et les parts sociales émises par cette dernière au titre de la fusion étant directement attribuées à l'associé unique de la société absorbée.

La collectivité des associés de l'EARL POUPON statuant à l'unanimité le 31.10.2023, ayant approuvé la fusion et procédé à l'augmentation corrélative de

son capital, la fusion et la dissolution de l'EARL CAMBRUN sont devenues définitives à cette date.

Pour avis,  
Le gérant

L23AL05234

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONT-DE-MARSAN

### OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Judgement du 10 novembre 2023)

**SARL MACONNERIE DU BORN**, 155 Rue du Pigne 40600 Biscarrosse, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 482 660 081. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Mars 2023, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2 rue du 49<sup>ème</sup> 64100 Bayonne. Les créances sont à déclarer auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2023\_4002\_641

**SARL MAXWANN**, 58 Place du Marché 40200 Mimizan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 951 126 242. Débits de boissons. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Août 2023, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2 rue du 49<sup>ème</sup> 64100 Bayonne. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2023\_4002\_642

**SAS AFP RESTAURATION**, 45 Rue Carnot 40800 Aire-sur-l'Adour, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 920 779 428. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Juillet 2023, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2 rue du 49<sup>ème</sup> 64100 Bayonne. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2023\_4002\_643

**SARL SALMI**, 283 Rue Antoine Becquerel 40280 Saint-Pierre-du-Mont, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 884 440 306. Services d'aménagement paysager. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2023, désignant liquidateur SELARL EKIP, prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2023\_4002\_644

**SARL SONIA TRAIT'HEURE**, 5 Rue des Merles 40110 Morcenx-la-Nouvelle, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 834 864 449. Services des traiteurs. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2023, désignant liquidateur SELARL EKIP, prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2023\_4002\_646

### OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Judgement du 10 novembre 2023)

**SAS ETABLISSEMENTS BAILLET**, Rue de l'Abattoir 40700 Hagetmau, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 897 250 312. Préparation industrielle de produits à base de viande. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Mai 2023, désignant administrateur SELARL APEX AJ, prise en la personne de Me Julien ALLART 66

allée Marines, Espace Rive Gauche 64100 Bayonne avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2 rue du 49<sup>ème</sup> 64100 Bayonne. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2023\_4002\_645

### CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Judgement du 10 novembre 2023)

**SAS HARAS DES ROCS**, 1010 Avenue Henri Castelnau 40700 Hagetmau, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 813 989 050. Elevage de chevaux et d'autres équidés. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL EKIP, prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan.

2023\_4002\_650

### CLÔTURE POUR EXTINCTION DU PASSIF

(Judgement du 10 novembre 2023)

**SARL CALOBOIS**, 10 Place Saint Roch 40000 Mont-de-Marsan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 534 487 764. Activités des marchands de biens immobiliers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif.

2023\_4002\_648

### CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Judgement du 10 novembre 2023)

**SAS LATASTE**, 15 Place Joseph Pancaut 40000 Mont-de-Marsan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 901 145 979. Autres activités récréatives et de loisirs. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023\_4002\_647

**SARL IDEAL CARTE GRISE**, 392 Avenue du Maréchal Foch 40000 Mont-de-Marsan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 823 930 599. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023\_4002\_649

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE DAX

### OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Judgement du 08 novembre 2023)

**SARL NAMP**, 51 Route de Dax, 40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse, RCS Greffe de Dax 830 423 836. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELARL MJPA prise en la personne de Me ABBADIE Philippine, Marie, Catherine 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2023\_4001\_732

**SAS M.A.M. CONSTRUCTIONS**, 900 Route du Basta, 40400 Bégaar, RCS Greffe de Dax 808 434 617. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2 rue du 49<sup>ème</sup> RI, BP 8278, 64182 Bayonne Cedex. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2023\_4001\_733

**SAS NATURE D'EPIC**, 12 Impasse de la Forge, 40180 Saint-Pandelon, RCS Greffe de Dax 898 346 416. Boulangerie et boulangerie-pâtisserie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur EKIP en la personne de Me François LEGRAND 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances

sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2023\_4001\_734

**SARLU 3DFH**, Domolandes N°20 50 Allée de Cérés, 40230 Saint-Geours-de-Mareme, RCS Greffe de Dax 801 392 705. Production de films institutionnels et publicitaires. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELARL MJPA prise en la personne de Me ABBADIE Philippine, Marie, Catherine 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2023\_4001\_735

**SAS FB CAR CONSULTING**, 4 Rue du Maresc, ZA de Laubian, 40510 Seignosse, RCS Greffe de Dax 829 074 566. Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2 rue du 49<sup>ème</sup> RI, BP 8278, 64182 Bayonne Cedex. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2023\_4001\_736

**SARL ENTREPRISE STEPHANE LABORDE**, Z A.le Tuquet N° 2, 40150 Angresse, RCS Greffe de Dax 398 651 679. Travaux de peinture et vitrerie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur EKIP en la personne de Me François LEGRAND 6, place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2023\_4001\_737

(Judgement du 15 novembre 2023)

**SARL AGENCE D'ARCHITECTURE 3 A**, Avenue de Labouyrie, 28 Résidence les Marronniers 40140 Soustons, RCS Greffe de Dax 790 381 065. Activités d'architecture. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELARL MJPA prise en la personne de Me ABBADIE Philippine, Marie, Catherine 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2023\_4001\_742

**SARL GOHEVIA**, 14 Rue de Casablanca, ZA de Casablanca 40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse, RCS Greffe de Dax 453 735 375. Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELARL MJPA prise en la personne de Me ABBADIE Philippine, Marie, Catherine 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2023\_4001\_743

### OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Judgement du 08 novembre 2023)

**SAS AU FOURNIL DES FILLES**, 254 Rue Centrale, 40290 Habas, RCS Greffe de Dax 902 482 439. Boulangerie et boulangerie-pâtisserie. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, désignant administrateur SELARL APEX AJ 66, allées Marines, Espace Rivé Gauche 64100 Bayonne avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELARL MJPA prise en la personne de Me ABBADIE Philippine, Marie, Catherine 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2023\_4001\_730



**SAS HOUSSSET METAL**, 6 Rue Hélène Boucher 40220 Tarnos, RCS Greffe de Dax 419 916 978. Fabrication de structures métalliques et de parties de structures. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, désignant administrateur SELARL FHB en la personne de Me Sylvain HUSTAIX, Administrateur Judiciaire 7 chemin de la Marouette, Toki Lana, Bâtiment Nord 64100 Bayonne avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2 rue du 49<sup>ème</sup> RI BP 8278, 64182 Bayonne Cedex. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2023\_4001\_738

**(Jugement du 15 novembre 2023)**

**SARL TRADE OFFICE**, 120 Avenue Georges Clemenceau 40100 Dax, RCS Greffe de Dax 794 988 907. Commerce de détail alimentaire sur événementiels et marchés. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, désignant mandataire judiciaire SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2 rue du 49<sup>ème</sup> RI, BP 8278, 64182 Bayonne Cedex. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2023\_4001\_741

**SARL GL DIFFUSION BOIS**, 10 Rue Argoubet 40100 Dax, RCS Greffe de Dax 813 781 549. Commerce de gros (commerce interentreprises) de bois et de matériaux de construction. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, désignant mandataire judiciaire EKIP' en la personne de Me François LEGRAND 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2023\_4001\_744

**PINTO Johnny**, 70 Chemin du Hourtic 40300 Labatut, RCS Greffe de Dax 501 150 346. Transports routiers de fret de proximité. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, désignant administrateur SELARL APEX AJ en la personne de Me Julien ALLART 66 allées Marines, Espace Rive Gauche 64100 Bayonne avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire EKIP' en la personne de Me François LEGRAND 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2023\_4001\_745

**OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE SAUVEGARDE****(Jugement du 08 novembre 2023)**

**SAS CINEX**, Zone Activité Ambroise 37 Allée des Brimbelles, 40390 Saint Martin-de-Seignanx, RCS Greffe de Bayonne 344 147 384. Commerce de gros (commerce interentreprises) d'habillement et de chaussures. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant mandataire judiciaire SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES en la personne de Me Hélène BRANCHU BORD 2 rue du 49<sup>ème</sup> RI, BP 8278, 64182 Bayonne Cedex. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2023\_4001\_729

**MODIFICATION DE LA DATE DE CESSATION DES PAIEMENTS****(Jugement du 08 novembre 2023)**

**SARL CHI**, 15 Impasse du Marché Couvert, 40400 Tartas, RCS Greffe de Dax 803 029 149. Activités des marchands de biens immobiliers. Jugement modifiant la date de cessation des paiements au 30 Mai 2021.

2023\_4001\_731

**CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE****(Jugement du 15 novembre 2023)**

**SAS OSCARLIA**, 3 Rue du Mirailh 40100 Dax, RCS Greffe de Dax 821 741 519. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur EKIP' en la personne de Me François LEGRAND 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax.

2023\_4001\_740

**SARL MYSTIC MAMA**, 5 Impasse des Magnolias 40530 Labenne, RCS Greffe de Dax 895 376 515. Vente à distance sur catalogue spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES en la personne de Me Hélène BRANCHU BORD 2 rue du 49<sup>ème</sup> RI, BP 8278, 64182 Bayonne Cedex.

2023\_4001\_746

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE DAX**

Par décision en date du 6 novembre 2023 le Tribunal Judiciaire de Dax a rendu un jugement de clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire Dossier : Cristy **BARNES** épouse **HOBBIS**, Née le 25 août 1981 à Bangor (UK) SIREN 803 126 309 et James Christian **HOBBIS** Né le 28 janvier 1983 à Londres (UK) SIREN 750 365 504, 55 chemin du Lot 40660 Messanges.

Activité : Créations artistiques - achat et vente de reproductions d'art.

Le Greffier

L23AL05514

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONT-DE-MARSAN**

Dossier N° RG 22/00027. N° Portails DBYM-W-B7G-DD4B.

Par jugement en date du 09 novembre 2023 le Tribunal Judiciaire de Mont-de-Marsan a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la liquidation judiciaire de Christophe **JABALOYAS** demeurant Pinvert 40170 Mézos.

Activité : Ostéopathe.

A ordonné la publicité dudit jugement.

Pour extrait, fait à Mont-de-Marsan le 10 novembre 2023

Le Greffier

L23AL05495

Dossier N° RG 23/00014. N° Portails DBYM-W-B7H-DIN2

Par jugement en date du 09 Novembre 2023, le Tribunal Judiciaire de Mont-de-Marsan, a ouvert une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de l'**EARL FERME COUMET**, demeurant 328 chemin de Chourron 40465 Préchacq-les Bains.

Activité : Exploitant Agricole

A constaté l'état de cessation des paiements au 21 août 2023

A nommé :

Mandataire Judiciaire : SELARL EKIP' 7 bis place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan.

Juge Commissaire : Carine VALIAMÉ

Commissaire Preiseur : Marie-Françoise CARAYOL

A ordonne la publicité dudit jugement.

Les créanciers sont priés de déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL EKIP' 7 bis place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan au plus tard dans les deux mois de l'insertion qui paraîtra au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales avec une déclaration des sommes réclamées, accompagnée d'un bordereau récapitulatif des pièces produites.

Pour extrait, fait à Mont-de-Marsan le 10 novembre 2023

Le Greffier

L23AL05496

Dossier N° RG 23/00016. N° Portails DBYM-W-B7H-DIQ6

Par jugement en date du 09 Novembre 2023, le Tribunal Judiciaire de Mont-de-Marsan, a ouvert une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de la **SCEA LES HAUTS DE FONTAINES**, de-

meurant 3430 avenue de l'Océan 40990 Angoumé.

Activité : Eleveur canin

A constaté l'état de cessation des paiements au 01 juillet 2023

A nommé :

Mandataire Judiciaire : SELARL EKIP' 7 bis place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan.

Juge Commissaire : Carine VALIAMÉ

Commissaire Preiseur : Marie-Françoise CARAYOL

A ordonne la publicité dudit jugement.

Les créanciers sont priés de déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL EKIP' 7 bis place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan au plus tard dans les deux mois de l'insertion qui paraîtra au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales avec une déclaration des sommes réclamées, accompagnée d'un bordereau récapitulatif des pièces produites.

Pour extrait, fait à Mont-de-Marsan le 10 novembre 2023

Le Greffier

L23AL05497

Dossier N° RG 23/00019. N° Portails DBYM-W-B7H-DIRG

Par jugement en date du 09 Novembre 2023, le Tribunal Judiciaire de Mont-de-Marsan, a ouvert une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de la Société **DANE (LES PLOCS DE PERRIC)**, demeurant Maison Perric, 2003 route du Frêche 40190 Villeneuve-de-Marsan.

Activité : Elevage de volailles

A constaté l'état de cessation des paiements au 13 septembre 2023

A nommé :

Mandataire Judiciaire : SELARL EKIP' 7 bis place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan.

Juge Commissaire : Carine VALIAMÉ

Commissaire Preiseur : Marie-Françoise CARAYOL

A ordonne la publicité dudit jugement.

Les créanciers sont priés de déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL EKIP' 7 bis place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan au plus tard dans les deux mois de l'insertion qui paraîtra au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales avec une déclaration des sommes réclamées, accompagnée d'un bordereau récapitulatif des pièces produites.

Pour extrait, fait à Mont-de-Marsan le 10 novembre 2023

Le Greffier

L23AL05498

Dossier N° RG 23/00023. N° Portails DBYM-W-B7H-DITV

Par jugement en date du 09 Novembre 2023, le Tribunal Judiciaire de Mont-de-Marsan, a ouvert une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de la Société **Christelle DUMOND**, demeurant 5121 route des Barthes 40390 Saint-Martin-de-Seignanx.

Répertoire des métiers : 485 280 234 00017.

Activité : Elevage et pension de chevaux

A constaté l'état de cessation des paiements au 04 septembre 2023

A nommé :

Mandataire Judiciaire : SELARL EKIP' 7 bis place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan.

Juge Commissaire : Carine VALIAMÉ

Commissaire Preiseur : Marie-Françoise CARAYOL

A ordonne la publicité dudit jugement.

Les créanciers sont priés de déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL EKIP' 7 bis place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan au plus tard dans les deux mois de l'insertion qui paraîtra au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales avec une déclaration des sommes réclamées, accompagnée d'un bordereau récapitulatif des pièces produites.

Pour extrait, fait à Mont-de-Marsan le 10 novembre 2023

Le Greffier

L23AL05499

LES ANNONCES  
**Landaises**

Hebdomadaire créé en 1944 -  
Édité par COMPO-ECHOS SARL au  
capital de 50 000 €

Siège social :  
108 rue Fondaudège  
33000 Bordeaux

Bureaux landais :  
12 rue du IV-Septembre  
40000 Mont-de-Marsan  
Tél : 05 58 45 03 03  
mail : contact@annonces-landaises.com  
120 av. Georges-Clemenceau  
40100 Dax

Président honoraire :  
Jean-Louis **DUMOLIA**

Directeur de publication :  
Guillaume **LALAU**

Directeur délégué :  
Nicolas **THOMASSET**

Rédactrice en chef :  
Nelly **BÉTAILLE**  
07 85 39 51 22  
n.betaille@annonces-landaises.com

Rédaction : Julie **DU COURAU**,  
Cécile **AGUSTI**, Hubert **RAFFINI**,  
Anne **TAUTOU**, Isabelle **TRANCOEN**,  
Christine **LAMAISON**

Direction artistique : David **PEYS**  
Maquettistes : Noëlle **SANZ**,  
Sarah **ALBERT**, Cyrielle **MICHAUD**  
& Raphaëlle **MOURET**  
Responsable Organisation et Systèmes  
d'Information : Ophélie **BROUTTIER**  
Webmarketing : Cyrielle **MORFEA**  
Assistante communication digitale :  
Magalie **RICCETTI**

Service annonces légales  
et abonnements : Liliane **DORRER**

Service commercial marchés publics :  
Cathy **DARTHENUCC**  
06 12 98 21 75  
marchespublics@annonces-landaises.com

Service commercial annonces légales :  
Christophe **CLERTEAU**  
c.clerteau@annonces-landaises.com

Publicité : Christine **SABOURIN**  
05 56 52 32 13  
publicite@echos-judiciaires.com

Direction financière et administrative :  
Katia **DE STEFANO**

Responsable comptable :  
Florence **MANOEUVRIER**  
Service comptabilité :  
Élodie **VIGNEAU**

Dépôt légal à parution  
hebdomadaire - Parution le samedi

Impression : **ROTIMPRES**  
Carrer del Pla de l'Estany, sn,  
17181 Aiguaviva, Girona, Espagne

Routing : IGS  
(Sainte-Colombe-en-Bruilhois)

Commission paritaire n° 0628 | 83288

ISSN 1270-704X

Prix de vente : 1,50 €

Abonnement annuel papier + web : 50 €

Membre de RésôHebdoEco



# TENDANCES BOURSE



SÉBASTIEN  
HÉNIN  
Directeur de  
la Gestion Privée  
Alienor Capital

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	7 185,68	2,6%	11,0%	8,7%	7 577,00	6 594,57	France
SBF 120	5 455,40	2,6%	9,7%	7,3%	5 764,67	5 063,88	France
EURO STOXX 50	4 291,72	3,8%	13,1%	10,4%	4 471,31	3 856,09	Europe
S&P 500	4 489,90	3,7%	16,9%	13,5%	4 588,96	3 808,10	USA
NASDAQ 100	15 784,54	5,3%	44,3%	34,9%	15 841,35	10 741,22	USA
FOOTSIE 100	7 440,47	-2,1%	-0,2%	0,7%	8 014,31	7 256,94	Royaume-Uni
DAX 30	15 614,43	2,8%	12,1%	9,1%	16 469,75	14 069,26	Allemagne
SMI	10 715,73	-1,7%	-0,1%	-2,6%	11 595,25	10 323,71	Suisse
NIKKEI	32 695,93	1,2%	25,3%	16,9%	33 753,33	25 716,86	Japon
SSE COMPOSITE	3 056,07	-1,0%	-1,1%	-0,9%	3 395,00	2 939,29	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Rendement 2022
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AELIS FARMA	13,40	-0,4%	-1,0%	53,1%	14,28	13,35	-
ARVERNE GROUP SA	9,24	-7,6%	-6,2%	-7,6%	11,50	8,80	-
ASHLER ET MANSON	3,20	-5,9%	-29,5%	1,3%	4,58	3,20	-
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	0,0%	0,0%	4,14	3,68	-
CERINNOV GROUP	3,18	11,2%	179,4%	207,5%	4,20	1,12	-
CHEOPS TECHNOLOGY	66,00	0,0%	12,8%	1,6%	67,50	54,00	2,2%
DOCK.PETR.AMBES AM	460,00	0,0%	-3,0%	-0,9%	530,00	450,00	8,2%
EAUX DE ROYAN	83,50	-0,6%	1,2%	5,7%	94,00	76,50	7,3%
EUROPLASMA	0,02	281,3%	-96,5%	-98,8%	2,38	0,00	-
FERMENTALG	0,29	-22,0%	-81,1%	-82,9%	1,66	0,23	-
GASCOGNE	3,34	-2,1%	-25,3%	-15,4%	4,48	3,07	-
GPE BERKEM	1,62	-17,3%	-66,5%	-68,8%	7,12	1,58	-
GPE PAROT (AUTO)	2,58	2,4%	20,6%	14,7%	2,84	1,74	-
HYDROGENE DE FRANCE	11,40	-12,3%	-45,5%	-53,7%	22,70	11,30	-
HUNYVERS	13,45	-1,8%	13,5%	14,0%	15,85	11,90	-
I.CERAM	2,62	14,9%	-74,3%	-76,9%	13,95	1,44	-
I2S	5,30	-3,6%	-13,1%	-3,6%	6,45	4,84	2,6%
IMMERSION	1,85	1,6%	-27,7%	-61,7%	4,60	1,80	-
IMPLANET	0,05	-16,8%	-70,2%	-72,1%	0,26	0,05	-
KLARSEN DATA	2,64	-24,6%	71,4%	38,2%	3,86	1,47	-
LECTRA	29,20	27,8%	-17,0%	-21,4%	40,70	21,90	1,6%
LEGRAND	85,82	0,2%	14,7%	7,6%	93,00	75,22	2,2%
MON COURTIER ENERGIE	6,76	10,6%	-	-	9,69	6,11	-
MULTIMICROCLOUD	0,19	111,1%	-52,5%	-	0,44	0,08	-
OENEO	13,10	0,4%	-6,4%	-5,8%	15,50	12,85	2,7%
POUJOLAT	19,00	-12,8%	-31,7%	-22,1%	32,60	17,80	1,7%
SERMA TECH.	430,00	0,0%	0,0%	31,9%	430,00	428,00	-
UV GERMI	3,76	5,6%	13,9%	-4,8%	6,20	3,40	-
VALBIOTIS	6,38	-0,9%	77,2%	73,4%	6,50	3,00	-



GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS  
ET GESTION DE FONDS

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : 05 56 81 17 22  
www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR  
« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »



# Arjuzanx. Une mine d'histoires

L'exposition « Arjuzanx : d'une mine de lignite à une réserve naturelle nationale » retrace le destin singulier de ce site emblématique, jusqu'au 26 janvier 2024, aux archives départementales des Landes à Mont-de-Marsan.

Par Anne TAUTOU

**R**econnue comme l'un des principaux sites européens d'hivernage des grues cendrées, la réserve naturelle d'Arjuzanx est aussi aux yeux des visiteurs, synonyme de vacances, de baignades et balades dans la nature. On en oublierait presque qu'elle a abrité la plus grande industrie des Landes pendant 30 ans, employant 600 Landais pour en extraire du lignite<sup>(1)</sup> et produisant jusqu'à 2,2 % de la production nationale d'électricité.

## VALORISER, TRANSMETTRE ET SENSIBILISER

Les archives départementales, en partenariat avec les bénévoles du Sapal (Service d'animation, de prévention et d'accompagnement des Landes) et la réserve naturelle d'Arjuzanx, ont souhaité mettre en lumière

ce patrimoine du Pays morcenais et son histoire, avec l'ambition de « valoriser le fonds d'archives, le travail des bénévoles et sensibiliser les jeunes générations à l'aménagement des paysages et l'environnement », précise Nathalie Soubagné, responsable de la valorisation.

## DU SITE INDUSTRIEL À LA RÉSERVE NATURELLE

Dans un parti pris très visuel avec un contraste fort entre le noir et blanc et la couleur pour montrer le passé industriel noir du bois fossile et la beauté du site actuel, l'équipe a conçu une scénographie originale et didactique. Elle est composée d'une frise chronologique qui retrace en 40 dates l'histoire de la mine, de sa découverte en 1919 à l'acquisition du site par le département en 2002, jusqu'à sa reconversion et son classement en réserve naturelle nationale en 2022. Face à elle, un « mur chantier » où sont présentés les photos des mineurs, des excavateurs<sup>(2)</sup> et aussi des cartes, des vues aériennes et des témoignages. Au centre, des pupitres avec des photos de la centrale, des articles de presse et des données marquantes. Et sur des panneaux colorés, une collection de photos de la faune et de la flore souligne la richesse du site aujourd'hui. ■

Archives départementales  
25 place du 6<sup>e</sup> RPIMA - Mont-de-Marsan  
Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h 30,  
jusqu'à 16 h 30 le vendredi

<sup>(1)</sup> charbon fossile - <sup>(2)</sup> engin d'extraction